

N° 449

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1986.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1), en application de l'article 22, premier alinéa du Règlement, sur l'initiative de défense stratégique.

Par M. Jacques GENTON,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jacques Genton, *président* ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Menard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillieres, Gerard Gaud, Alfred Gérin, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Benard-Mousseaux, Noël Berrier, Andre Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldagues, Paul Caron, Jacques Chaumont, Michel Crucis, Andre Deletis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malene, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION : Les débats soulevés par l'initiative de défense stratégique américaine s'expliquent par les espoirs qu'elle a pu susciter comme par les questions qu'elle soulève et qui méritaient une étude attentive de la part de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat	8
PREMIÈRE PARTIE. — La présentation initiale de l'initiative de défense stratégique : les séductions ambiguës du discours de la « guerre des étoiles »	13
Introduction : l'intérêt du « discours de la guerre des étoiles »	14
I. — Les séductions apparentes d'un discours populaire	15
A. — Le contexte général du discours : les considérations sous-jacentes inspirées par une période électorale charnière	15
1° Première considération : gommer, par la promotion d'un système défensif, l'image jugée trop agressive de la politique étrangère et militaire du président Reagan au cours de son premier mandat	16
2° Deuxième considération : exploiter à son profit la triple contestation dont fait l'objet la doctrine officielle de l'O.T.A.N.	18
B. — La lettre et l'esprit du discours : un contraste discret	20
1° L'orchestration d'une idée fondamentale séduisante	20
2 Une attitude de fond prudente et discrète	21
C. — L'accueil fait au discours : par delà les vicissitudes de sa publicité, une notoriété très sélective	22
1° Les vicissitudes de la diffusion	22
2° Une notoriété très sélective	22
II. — Les ambiguïtés de la présentation de l'I.D.S.	23
A. — Première ambiguïté : peremption ou pérennisation de la dissuasion ?	24
1° Première hypothèse : la réalisation d'un bouclier anti missile couvrant la totalité du territoire des deux super-puissances affaiblirait la dissuasion sans la faire disparaître. Loin de garantir une paix durable, elle menacerait l'équilibre des forces	24
2° Deuxième hypothèse : la protection de sites ponctuels, de préférence militaires, renforcerait la dissuasion en rendant impossible la destruction, par une frappe préemptive, des capacités de représailles de l'adversaire	25
B. — Deuxième ambiguïté : initiative ou réaction de défense stratégique ?	26
C. — Troisième ambiguïté : l'utilisation des technologies défensives : monopole ou partage ?	27
Conclusion : un programme de recherches stratégiques et militaires qui ne se réduit pas à sa présentation politique	27
DEUXIÈME PARTIE. — Aspects politiques et diplomatiques de l'initiative de défense stratégique : un programme qui, jusqu'à présent, a contribué au renforcement du rôle directeur des Etats-Unis dans les relations internationales, mais qui pourrait bien porter en lui des menaces de failles pour les positions occidentales	29
Introduction : l'I.D.S. et les objectifs fondamentaux de la diplomatie américaine	30
I. — Le rôle de l'initiative de défense stratégique dans la confrontation Est-Ouest	31
A. — Les éléments ambigus d'un retour à une position de force	31
1° Premier aspect : un regain de prestige	31
2° Deuxième aspect : la présentation d'un front uni face à l'U.R.S.S.	32

	Pages
B. — L'I.D.S. et la reprise des négociations américano-soviétiques	33
1° La reprise des pourparlers n'a pas encore permis de rapprochement significatif des positions	34
2° L'U.R.S.S. en a profité pour multiplier en direction de l'opinion des propositions qui rivalisent d'audace	36
II. — <i>Le « leadership » américain face aux inquiétudes européennes</i>	39
A. — L'I.D.S. et le problème de la protection américaine de l'Europe	39
1° Les trois arguments rassurants de la présentation officielle de l'I.D.S. aux Européens	40
1. Premier argument : un seul et même bouclier au-dessus de l'Europe et des Etats-Unis ..	40
2. Deuxième argument : un système défensif qui renforce la crédibilité de la dissuasion	40
3. Troisième argument : le maintien d'une capacité de frappe en second	40
2° Les quatre préoccupations européennes relatives à un éventuel découplage de la défense des territoires européen et américain	41
1. Première préoccupation : la défense des deux territoires n'est pas soumise aux mêmes conditions techniques	41
2. Deuxième préoccupation : les tendances isolationnistes que révèle et encourage un programme constituant les U.S.A. en « forteresse Amérique »	41
3. Troisième préoccupation : la relance de la course aux armements ?	42
4. Quatrième préoccupation : la remise en question de la crédibilité des forces nucléaires françaises et britanniques ?	42
B. — Le problème de la participation européenne à l'I.D.S.	43
1° Les barrières juridiques, techniques et politiques à la participation européenne ...	45
1. Première barrière : les restrictions du traité A.B.M. de 1972	45
2. Seconde barrière : la réglementation restrictive américaine en matière de passation de contrats	45
3. Troisième barrière : le nationalisme économique du Congrès américain	46
2 Les réponses européennes à la proposition de participation à l'I.D.S. : sous une apparence variée de réactions, des exigences communes	47
a) Les difficultés d'une participation européenne à l'I.D.S.	48
1. Un intérêt financier hypothétique	48
2. Le problème de « l'extraterritorialité » et de la « classification »	48
b) Les garanties vraisemblablement insuffisantes apportées par les accords gouvernementaux britanniques et allemands	50
c) L'attitude des autres pays alliés	51
TROISIÈME PARTIE. — Aspects stratégiques et militaires de l'initiative de défense stratégique : les nouvelles technologies remettent-elles en cause des doctrines stratégiques confirmées ?	53
I. — <i>Les vicissitudes de la « destruction mutuelle assurée »</i>	56
A. — L'émergence de la notion de « destruction mutuelle assurée »	57
1° La prise en compte de la nouvelle menace soviétique pousse les Etats-Unis à abandonner dans les années soixante leur doctrine stratégique de la « riposte massive »	57
2° La nouvelle doctrine stratégique, tout en s'efforçant de graduer la riposte, repose en fin de compte sur la menace d'une « destruction mutuelle assurée » (M.A.D.) en cas de conflit	58
— La recherche d'un nouvel équilibre stratégique	58
— L'abandon de l'effort défensif et l'acceptation de la vulnérabilité	58
3° Les Etats-Unis s'efforcent de consolider la « M.A.D. » sur le plan conventionnel, et d'y convertir l'Union soviétique	59
B. — Evolutions technologiques et remise en cause de la vulnérabilité mutuelle	60
1° La précision des nouvelles armes soviétiques pourrait leur conférer une capacité de première frappe	61

	Pages
2° Les nouvelles technologies invitent à jeter un œil neuf sur les possibilités de réalisation de systèmes défensifs	61
II. — <i>Projets et défis d'une défense anti missile</i>	64
A. — Un système d'interception multicouche épousant les quatre phases de la trajectoire balistique	65
1° Les phases de la trajectoire d'un missile balistique	65
a) La phase de combustion	65
b) La phase de déploiement	66
c) La phase de mi-parcours	66
d) La phase terminale	66
2° Les fonctions essentielles d'un système défensif	67
a) Surveillance, détection, alerte	67
b) Acquisition, poursuite	67
c) Discrimination, allocation d'objectifs	67
d) Interception, destruction, évaluation du résultat.	68
3° Les cinq programmes de recherches lancés par le S.D.I.	68
a) Le programme SATKA : surveillance, acquisition, tracking, Kill assessment ...	68
b) Le programme DEW : armes à énergie dirigée	68
c) Le programme KEW : armes à énergie cinétique	68
d) Le programme SC/BM : gestion de la bataille	68
e) Le programme SLKT : « survivabilité » du système	68
B. — Les défis technologiques de l'I.D.S. : une défense anti missile est-elle réalisable ? ...	70
C. — Les défis économiques de l'I.D.S. : les systèmes défensifs seront-ils « rentables » ? ...	71
1° L'ampleur de l'effort financier requis	71
2° La « rentabilité » économique du système : le problème du « leverage »	72
D. — Les défis militaires de l'I.D.S. : les systèmes défensifs seront-ils viables ?	73
III. — La défense anti missile du côté soviétique	74
A. — Les conceptions stratégiques soviétiques : la poursuite d'une supériorité militaire générale plutôt que la recherche des conditions d'une « destruction mutuelle assurée »	75
B. — Les trois volets de la défense soviétique	76
1° Une défense civile unique au monde	76
2° Une défense anti-aérienne non dépourvue d'ambiguïté	76
3° L'amélioration du système « Galosh » anti missile déployé autour de Moscou	77
QUATRIÈME PARTIE. — La France et l'initiative de défense stratégique	81
Introduction : les trois défis, technologique, politique, stratégique, qui justifient l'importance du débat suscité par l'I.D.S. en France	82
I. — <i>Les éléments initiaux de la position française</i>	84
A. — L'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace : les propositions françaises du 12 juin 1984 à la conférence de Genève sur le désarmement	85
B. — Des limitations du traité A.B.M. aux perspectives de déploiement : les réticences françaises	86
1° La licéité des recherches entreprises	87
2° Les difficultés soulevées par d'éventuels déploiements	87
C. — Le rejet par la France de l'offre Weinberger de participation au programme I.D.S. ...	88
II. — <i>Les trois aspects de la réponse française</i>	91
A. — La signification politique : une profonde méfiance à l'égard des dangers contenus dans la présentation initiale de l'I.D.S.	92
1° Les dangers de la présentation de l'I.D.S. aux opinions publiques	92
2° Les incidences délicates de l'I.D.S. sur les relations Est-Ouest	93

	Pages
B. — La signification militaire et stratégique : la volonté de garantir la crédibilité de notre dissuasion	95
1° Les conséquences prévisibles de l'I.D.S. pour la force de dissuasion française	95
2° Les mesures destinées au maintien de la crédibilité de notre force de dissuasion ..	96
a) Rendre plus difficile la détection des missiles et des ogives	96
b) Renforcer le durcissement de nos armes	97
c) Rester attentifs aux évolutions des systèmes défensifs pour leur trouver des parades	97
C. — La signification technologique : un scepticisme justifié sur la « manne » américaine, et la volonté de privilégier l'effort européen	99
1° Un rejet de la proposition américaine dicté par une analyse sceptique de ses retombées financières et technologiques pour l'Europe	99
2° Le lancement du projet « Euréka » d'Europe de la technologie	100
Conclusion de la commission : la nécessité de compléter le plan civil Euréka par :	101
a) un effort strictement français de maintien de la crédibilité de notre dissuasion ..	101
b) un renforcement de la coopération technologique militaire en Europe	101
1. assurant la présence de l'Europe dans l'espace	101
2. étudiant les possibilités d'une « initiative de défense européenne »	102
Annexe	105

RAPPORT D'INFORMATION

fait
en application de l'article 22, premier alinéa, du
Règlement,
au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la
Défense
et des Forces armées

sur l'Initiative de défense stratégique (I.D.S.)

par M. Jacques Genton,
Sénateur
Président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées.

Mesdames, Messieurs,

Le 23 mars 1983, le Président des Etats-Unis prononçait à la télévision américaine un discours désormais connu sous le nom de "discours de la guerre des étoiles", dans lequel il envisageait une mutation radicale des conditions de la défense des nations occidentales. Il annonçait en effet son intention de lancer un vaste programme de recherches destiné à étudier la possibilité d'une défense stratégique qui, interceptant les missiles balistiques avant qu'ils ne touchent le sol, mettrait fin à la menace nucléaire.

En dépit des commentaires sceptiques qui avaient d'abord accueilli ce projet, une directive du Département d'Etat N.S.D.D. 119 en date du 6 janvier 1984 a précisé par la suite le contenu et les moyens - considérables - de ce programme, baptisé "Initiative de défense stratégique" (I.D.S.), dont la conduite a été confiée à une organisation créée à cette fin, le S.D.I.O. - Strategic Defense Initiative Organization -, et confiée à la direction du général Abrahamson.

Cette I.D.S. alimente depuis sa création de vastes débats de fond sur l'avenir de la défense de l'Alliance atlantique qui - phénomène nouveau s'agissant de problèmes stratégiques - ont été largement relayés dans l'opinion publique américaine, européenne et internationale.

L'ampleur de ces débats ne s'explique pas seulement par l'espoir, vraisemblablement mythique, que ce projet audacieux a pu sembler entraîner, de voir un jour l'humanité libérée de cette hantise d'un affrontement nucléaire, à laquelle nous devons pourtant les quarante années de paix que vient de connaître l'Europe. La permanence de l'intérêt que suscite l'I.D.S. tant dans les milieux politiques qu'auprès des spécialistes militaires s'explique sans doute par la multiplicité des questions qu'elle soulève et auxquelles seul l'avenir nous permettra de répondre.

Car ce n'est pas la moindre des séductions du projet présenté par le Président Reagan que de paraître réconcilier les

préoccupations naguère antinomiques des stratèges et de la fraction pacifiste de l'opinion. Aux premiers, qui s'alarment depuis la fin de l'ère de la détente de la supériorité à laquelle sont parvenus les Soviétiques en matière d'armements offensifs, il ouvre la perspective d'une restauration de l'équilibre stratégique, permise par une mutation technologique. Pour les seconds, qui redoutent une apocalypse nucléaire, il cautionne le rêve d'un avenir où les armes de destruction massive seraient frappées d'impuissance et rendues obsolètes.

Mais l'I.D.S., qui semble apporter une réponse unique à des préoccupations divergentes, soulève dans la réalité plus de questions qu'elle n'en résout, et il n'est guère de problème de défense qu'elle n'affecte d'une façon ou d'une autre, qu'il s'agisse de l'équilibre des forces Est-Ouest, des négociations sur le contrôle des armements, du couplage euro-américain, du pacifisme, de la validité de la dissuasion etc... Ces questions se posent sur différents plans de réflexion. En schématisant, on pourrait distinguer :

- des questions d'ordre technique, tout d'abord : les objectifs ultimes de ce programme seront-ils un jour réalisables, et dans quels délais ? Le seront-ils d'ailleurs à des conditions rentables au regard de l'analyse économique ? Quelle serait son efficacité ? Pourrait-il se voir assigner d'autres objectifs, moins ambitieux ? Quelles contremesures serait-il possible de lui opposer ?

- des questions d'ordre stratégique, ensuite, dont la réponse serait subordonnée aux réponses précédentes : ces nouvelles armes remettraient-elles en cause la dissuasion nucléaire qui constitue la pierre angulaire de la stratégie actuelle de l'O.T.A.N., comme de la France ? Ne modifieraient-elles pas les conditions de la défense européenne, en abolissant la contrepartie d'une supériorité conventionnelle incontournable des forces du Pacte de Varsovie ? La surenchère technologique des superpuissances ne menacera-t-elle pas la crédibilité des arsenaux des puissances atomiques moyennes ?

- des questions de nature diplomatique, enfin : quel rôle le lancement du programme I.D.S. a-t-il joué, et jouera-t-il dans l'immédiat, dans la reprise des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements ? Remettra-t-il en cause, à terme, les résultats acquis en matière de limitation de la course aux armements, et en particulier le Traité A.B.M. de

1972 ? Est-il de nature à renforcer ou au contraire à affaiblir la cohésion de l'Alliance atlantique ?

Il serait présomptueux de la part de votre commission de prétendre apporter dès aujourd'hui des réponses définitives à l'ensemble de ces questions : on doit en effet toujours conserver présent à l'esprit que l'I.D.S. constitue un programme de recherche qui a précisément pour objet d'étudier la possibilité et les conditions d'une défense stratégique efficace, et dont on ne peut, évidemment, prévoir dès aujourd'hui les résultats.

Toutefois, sous l'impulsion de son président M. Jean Lecanuet, elle a décidé en mars 1985 de procéder à une large enquête, de façon à clarifier les termes du débat en s'entourant des avis autorisés des responsables politiques, des autorités militaires et des spécialistes techniques. A cette fin, elle a entendu M. Roland Dumas, ministre des Relations extérieures, M. Jean-Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères, MM. Charles Hernu, Paul Quilès et André Giraud, ministres de la Défense ; Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat aux affaires européennes ; le Général Gallois, le Contre-amiral Sevaistre, ancien rédacteur en chef de la revue "Défense nationale" ; le Général Méry, ancien chef d'Etat-major des armées ; M. Guionnet, conseiller pour les affaires militaires au Centre national d'études spatiales, M. de Montbrial, directeur de l'Institut français des relations internationales, M. Martre, Président-directeur général de l'Aérospatiale.

Au terme de ces auditions et des études qu'elle a menées en parallèle, votre commission a cru dégager quatre grandes lignes de force dans les réflexions qu'inspire l'I.D.S. :

- sa présentation initiale, qu'a surtout retenue l'opinion publique, est plus idéologique que véritablement stratégique : par delà ses séductions apparentes qui expliquent son succès, elle présente de nombreuses ambiguïtés qu'il convient de cerner.

- son lancement s'inscrit dans le contexte d'une politique étrangère et militaire qui cherche à restaurer la grandeur et le prestige de l'Amérique : il y contribue grâce à une succession d'enchaînements favorables mais risque également de rouvrir dans le camp occidental un certain nombre de failles que l'U.R.S.S. s'efforcera d'exploiter.

- sur le plan militaire et stratégique, les systèmes d'armes nouveaux qu'elle a pour objet d'étudier ne semblent pas devoir remettre en cause à court et moyen terme les fondements de nos doctrines stratégiques, même s'ils sont de nature à apporter des perspectives nouvelles sur les moyens de notre défense.

- enfin, votre commission se penchera, pour finir, sur la réaction française à l'I.D.S., qu'elle estime aussi justifiée dans son principe qu'elle fut naguère trop catégorique dans sa présentation.

*

* *

Première partie :

**La présentation initiale
de l'Initiative de défense stratégique :
les séductions ambiguës du discours
de la "guerre des étoiles".**

Première partie : La présentation initiale de l'I.D.S. : les séductions ambiguës du discours de "la guerre des étoiles".

Prononcé à la télévision américaine le 23 mars 1983, puis largement relayé par les grands moyens de diffusion de l'information, le discours de "la guerre des étoiles" semblait annoncer une mutation radicale des conceptions stratégiques existantes. Réhabilitant les armes défensives considérées naguère comme peu efficaces et déstabilisatrices, il envisageait de faire reposer sur elles un nouvel équilibre stratégique, baptisé "sécurité mutuelle assurée" par opposition à la "destruction mutuelle assurée" (M.A.D.) dont la menace doit empêcher la guerre dans la doctrine actuellement en vigueur de l'O.T.A.N.

Depuis lors, les études menées par des commissions techniques et les rapports publiés par les organes politiques ont modifié la vision que l'on peut avoir de ce projet : la réalisation d'un bouclier stratégique étanche s'est reculée vers un horizon hypothétique, les objectifs d'une défense antimissiles se sont diversifiés, enfin les prises de position politique se sont précisées.

Toutefois, en dépit de ces évolutions qui soulignent aujourd'hui l'aspect quelque peu simplificateur de la présentation initiale de l'I.D.S., l'examen attentif du "discours de la guerre des étoiles" a conservé tout son intérêt car il révèle la visée originale et séduisante d'un projet qui a su répondre aux aspirations profondes de l'opinion, mais porte également en germe toutes les ambiguïtés qui devaient se faire jour depuis.

I - Les séductions apparentes d'un discours populaire.

Le discours du 23 mars 1983 est un discours de défense et de stratégie d'un type très particulier. Lors de son passage devant la commission le 6 février 1986, M. Thierry de Montbrial* soulignait les modalités originales de sa rédaction : n'ayant, contrairement aux usages en cours en ce domaine, subi le filtrage ni du Département d'Etat, ni du Pentagone, il répond vraisemblablement à des préoccupations très directes du Président Reagan lui-même.

Il semble donc que l'on ne puisse analyser correctement la lettre et le destin de ce discours sans le rattacher au contexte qui l'a vu naître, et aux intentions qui sans doute l'ont inspiré.

A - Le contexte général du discours : une période pré-électorale charnière.

Discours télévisé, le discours de "la guerre des étoiles" est manifestement conçu pour toucher un vaste public, dans la perspective de prochaines élections présidentielles.

Son idée fondamentale d'un système défensif qui abolissait la menace nucléaire est faite pour séduire un large auditoire, même si les précautions oratoires qui l'accompagnent, avec la plus grande discrétion, sont destinées à rassurer les spécialistes militaires et les gouvernements alliés sur le réalisme fondamental de la politique américaine de défense.

D'une façon générale, deux types de considérations le sous-tendent :

- il s'agit tout d'abord, par la promotion d'armes défensives, de gommer l'image agressive donnée par la politique extérieure et militaire du Président Reagan ;

- parallèlement, le projet permet de contourner et de reprendre à son profit la triple contestation dont fait l'objet la doctrine stratégique de l'O.T.A.N.

* Directeur de l'Institut Français de Relations Internationales (I.F.R.I.).

1°). Première considération : gommer, par la promotion d'un système défensif, l'image jugée trop agressive de la politique étrangère et militaire du Président Reagan au cours de son premier mandat.

Lorsque le Président Reagan est arrivé au pouvoir, le prestige international des Etats-Unis, et la confiance du peuple américain en lui-même, déjà fortement atteints par la fin peu glorieuse de la guerre du Vietnam, ne cessaient de décliner.

En dépit de certains succès régionaux, mais partiels, comme les accords de Camp David israélo-égyptiens, la présidence de M. Carter s'était partout illustrée par une faiblesse qui, permettant à l'adversaire soviétique de progresser sur tous les continents, avait contribué à dissiper les dernières illusions de la détente. Il paraissait dorénavant manifeste que l'Union Soviétique, loin de considérer cette période comme une trêve entre deux camps, l'envisageait au contraire comme un moyen de désarmer la méfiance de l'Occident pour continuer à moindres frais sa progression.

Ainsi avait-elle poursuivi son entreprise de déstabilisation en Amérique latine, de contournement de l'Europe en Afrique, et de renforcement de ses contreforts méridionaux par l'invasion de l'Afghanistan. Cette vaste entreprise, si conforme à une doctrine qui prétend au gouvernement mondial, s'appuyait sur un effort d'armement sans précédent qui, exploitant au mieux les insuffisances et les lacunes des traités sur la limitation des armements, devait permettre à l'Union Soviétique de parvenir à une supériorité globale. Elle espérait en particulier, par l'installation de nouveaux missiles à moyenne portée, les SS.20, auxquels ne faisait pièce du côté de l'O.T.A.N. aucune arme équivalente, découpler la défense des Etats-Unis de celle de leurs alliés, et affaiblir ainsi la défense du continent européen.

Confronté à ces visées expansionnistes sur la nature desquelles il n'était plus possible de s'aveugler, le Président Reagan a adopté dès son arrivée au pouvoir une politique ferme, intransigeante et parfois brutale dans sa présentation. Estimant à juste titre que pour être respectée, celle-ci devait s'appuyer sur une puissance véritable, il consentait un effort financier en faveur de la défense qui tranchait avec les coupes drastiques pratiquées dans le budget des autres administrations, et en particulier dans les dépenses sociales.

Ce nouveau style diplomatique s'est particulièrement illustré dans l'affaire des euromissiles où, conformément à la double décision de l'O.T.A.N. de 1979, les fusées américaines Pershing II et les missiles de croisière ont commencé d'être installés sur le sol européen pour équilibrer les SS.20 soviétiques. Le regain de tension qui s'est alors installé dans les relations américano-soviétiques s'est immédiatement traduit par des échanges de communiqués "vengeurs" et des déclarations agressives qui, s'ils étaient coutumiers aux autorités soviétiques, manifestaient un changement de ton chez la chancellerie américaine. Cette tension culmina avec le retrait de la délégation soviétique des négociations de Genève.

Aussi les résultats de cette nouvelle ligne diplomatique connurent-ils un succès ambivalent auprès de l'opinion publique américaine, dont le Président Reagan, qui briguait un second mandat, ne pouvait se désintéresser. D'une part, sa simplicité, le sentiment qu'elle donnait d'un redressement, de la revanche d'un grand pays naguère humilié lui assurèrent une indéniable popularité. Mais celle-ci restait mêlée de la crainte, relayée par la presse et par le Congrès, qu'une telle surenchère verbale et la suspension des négociations ne débouchassent sur un véritable affrontement.

Le Président Reagan devait donc chercher à modifier l'image peut-être trop agressive qu'il avait laissée au cours de son premier mandat, et rassurer l'opinion américaine sur les conditions de sa sécurité. Le discours du 23 mars répond à cette double préoccupation, grâce à une argumentation en deux temps.

Dans un premier temps, le discours relativise les garanties susceptibles d'être apportées par une négociation de type traditionnel sur la réduction des armements, du type de celles de Genève, qui venaient précisément d'être interrompues. Il utilise deux arguments :

- ces réductions conventionnelles dépendent de la bonne volonté de l'adversaire,
- elles n'éliminent pas, de toute façon, la menace nucléaire.

"Si l'U.R.S.S. accepte de joindre ses efforts aux nôtres, afin de parvenir à d'importantes réductions dans le domaine des armements, nous aurons réussi à réaliser l'équilibre nucléaire.

Néanmoins, il sera toujours nécessaire de tabler sur le spectre des représailles - sur la menace réciproque - et c'est là un bien triste commentaire, s'agissant de la condition humaine".

Aussi, le discours propose-t-il dans un second temps un autre moyen d'assurer la sécurité des peuples libres qui ne présente aucun de ces deux inconvénients :

- fruit des seuls efforts technologiques américains, il ne repose pas sur la recherche préalable d'un accord avec l'Union Soviétique ;

- loin de pérenniser la menace d'anéantissement mutuel, il propose une mutation radicale du raisonnement de défense.

"Ne serait-il pas préférable de sauver des vies, plutôt que d'avoir à venger leur perte. Ne sommes-nous pas capables de témoigner de nos intentions pacifiques en consacrant toutes nos aptitudes et toute notre ingéniosité à l'instauration d'une stabilité vraiment durable ? Je pense que c'est là chose possible, et c'est ce que nous devons faire".

Cette proposition d'un nouveau type de défense permet également de répondre à une seconde préoccupation :

2°). Deuxième considération : exploiter à son profit la triple contestation dont fait l'objet la doctrine officielle de l'O.T.A.N.

Rappelons d'un mot que la doctrine stratégique de l'O.T.A.N., dite de la riposte graduée, repose, en dernier recours, sur la menace d'emploi des arsenaux nucléaires stratégiques, en cas d'affrontement entre les deux camps. La "destruction mutuelle assurée" à laquelle aboutirait cet échange nucléaire dissuade l'adversaire d'entamer les hostilités et constitue la clef de voûte du système. Il présuppose l'égale vulnérabilité des deux superpuissances aux arsenaux de son adversaire. L'équilibre, garant de la paix, qui en résulte est menacé par deux risques contre lesquels on tente de se prémunir par des traités :

- le premier est que l'arsenal de l'un des partenaires, l'emportant de beaucoup par le nombre de ses ogives et la précision de ses missiles, ne lui permette d'anéantir en un coup

par une frappe préemptive la totalité des capacités de riposte de son adversaire qui resterait ainsi désarmé. Les accords Salt I et Salt II (Strategic arms Limitation Talks) tentent à cet égard d'instaurer une relative parité numérique entre les arsenaux stratégiques américains et soviétiques.

- le second est qu'aucun des pays ne puisse, par un système défensif, se soustraire aux représailles de l'adversaire au cas où il passerait lui-même à l'attaque. La vulnérabilité réciproque est en effet la condition d'un équilibre qui a jusqu'à présent garanti une des plus longues périodes de paix qu'ait connu l'humanité.

En dépit de son caractère intellectuellement satisfaisant, cette stratégie dissuasive fait aujourd'hui l'objet d'une triple contestation, qui, émanant de milieux différents, s'inspire d'arguments de nature opposée.

Une première contestation, d'ordre moral, émane des milieux pacifistes. Ces derniers condamnent une doctrine stratégique qui fait reposer la paix mondiale sur la menace d'anéantissement de populations civiles innocentes.

Cette réaction spontanée a trouvé au cours de ces dernières années un relais dans la nouvelle école de pensée stratégique américaine, d'inspiration néo-conservatrice, qui s'est réunie autour de M. Albert Wohlstetter. Celle-ci prône l'élaboration d'une nouvelle doctrine stratégique délibérément antiforces, qu'elle juge mieux adaptée aux principes politiques et moraux de la démocratie.

Ces préoccupations de nature morale et politique rejoignent paradoxalement la crainte de certains milieux militaires américains devant l'accroissement continu du nombre, de la puissance et de la précision des armes soviétiques. Ils redoutent que l'U.R.S.S. n'accède dans un proche avenir à cette "capacité de première frappe" qui lui permettrait d'anéantir en une salve la totalité des capacités de riposte américaines. Pris entre la perspective d'une infériorité croissante insupportable et le coût économique inacceptable de la course aux armements offensifs, ils préconisent une solution reposant sur des mutations technologiques.

Le coeur du discours du 23 mars 1983 répond à cette triple préoccupation, en avançant une proposition audacieuse, novatrice et séduisante.

B - La lettre et l'esprit du discours : un contraste discret.

Toutefois l'examen attentif du discours révèle un contraste entre cette idée puissamment orchestrée et la discrétion d'une prudente attitude sur le fond.

1°). L'orchestration d'une idée fondamentale séduisante.

Le discours du 23 mars 1983 s'ordonne autour d'une idée fondamentale séduisante qui a profondément marqué les opinions publiques et qui, par son aspect futuriste, a valu au discours son surnom de "discours de la guerre des étoiles". Il s'agit de l'élimination totale de la menace nucléaire, non par un processus de désarmement conventionnel, mais par le recours à des armes défensives utilisant des technologies de pointe et qui, interceptant les missiles balistiques avant qu'ils ne touchent le sol, rendraient les armes nucléaires impuissantes et obsolètes.

Cette idée est puissamment mise en relief par une présentation rhétorique qui sait faire écho aux grands leitmotivs de la pensée politique américaine. Votre Rapporteur en retiendra trois.

On trouve tout d'abord l'appel à cet esprit pionnier et conquérant qui fut celui des pères fondateurs de la nation américaine. Il ne s'agit plus ici de reculer une frontière géographique, celle de l'Ouest, ni une frontière sociale, comme le proposait J.F. Kennedy. La frontière ici, est devenue à la fois spatiale et technologique : ce n'est pas un hasard, d'ailleurs, si l'organisation qui, la première, a préconisé un système défensif d'interception, s'était intitulée "High Frontier".

Parallèlement se retrouvent les tendances isolationnistes qui poussent un peuple naturellement pacifique à chercher la tranquillité dans le repli sur soi. En plein XIXe siècle déjà, le Président Monroë, développant les conseils de George Washington, avait formulé une doctrine désormais illustre qui invitait le peuple américain à ériger son territoire en bastion inexpugnable, et à ne pas se mêler des conflits qui pourraient éclater hors de ses frontières. Cette tendance traverse l'histoire des Etats-Unis : que l'on se rappelle le refus de ratifier le Traité de Versailles, si significatif de l'isolationnisme, ou le Pacte

Briand-Kellog qui mettant la guerre "hors la loi", connut une formidable popularité auprès d'un peuple pacifique, qui ne connaît pas la conscription.

Plus récemment, que l'on se rappelle l'empressement des Etats-Unis à rapatrier dès l'armistice de mai 1945 ses soldats engagés sur le sol européen ou encore le succès de la doctrine de la "riposte massive" qui semblait autoriser une défense efficace sans soldats ni armée. La "guerre des étoiles", avec son bouclier étanche qui isolerait par le haut le territoire américain des attaques ennemies réveille aujourd'hui le rêve d'une paix perpétuelle et d'une défense assurée par les seules machines.

Dernier élément, une confiance instinctive en la technologie, supposée capable d'apporter une solution à tous les problèmes : "Tournons nous vers la puissances technologique qui a donné naissance aux fondements de notre grande industrie et à laquelle nous devons la qualité de la vie dont nous jouissons aujourd'hui".

En dépit de l'audace d'un projet messianique qui assurerait la "sécurité des peuples libres" par une révolution des technologies, des armements et des doctrines militaires, le discours du 23 mars s'entoure cependant d'un certain nombre de précautions qui révèlent une attitude de fond aussi prudente que discrète.

3°). Une attitude de fond prudente et discrète.

Votre rapporteur formulera deux remarques, significatives de la prudence foncière d'un discours qui, pour évoquer des perspectives futuristes audacieuses, n'en oublie pas pour autant les réalités du présent et de l'avenir le plus proche.

- Tout d'abord, simple remarque stylistique, le renversement des options stratégiques en faveur d'un système défensif est présenté au conditionnel et sous une forme interrogative : "Ne serait-il pas préférable de sauver des vies plutôt que d'avoir à venger leur perte ? ... N'aurions-nous pas lieu de nous réjouir si les peuples libres pouvaient vivre en toute quiétude, sachant que leur sécurité ne dépend pas de la menace de représailles instantanées de la part des Etats- Unis, soucieux de prévenir ainsi une attaque des Soviétiques, mais que nous pouvons intercepter et détruire les missiles balistiques stratégiques avant qu'ils ne touchent notre sol ou celui de nos alliés ?" ...

- Ensuite, remarque de fond, le discours conclut en deux lignes discrètes et généralement peu commentées à la nécessité de "continuer à préserver dans le même temps notre forme de dissuasion nucléaire et à garder une solide capacité de riposte graduée".

C - L'accueil fait au discours : par delà les vicissitudes, une notoriété très sélective.

Le discours du 23 mars doit aux procédés de sa diffusion le caractère très sélectif de sa notoriété.

1°). Les vicissitudes du discours.

Le discours du 23 mars 1983 a été prononcé à la télévision en vue de toucher un large public, et il a fait pendant quelques jours les grands titres de la presse. Après quoi, son assimilation à de la science-fiction l'a fait tomber dans un oubli dont l'a tiré la directive NSDD 119 qui lui conférait une réalité administrative et financière.

2°). Une notoriété très sélective.

Le caractère très sélectif de ce que le public a pu retenir du discours tient autant à ses vicissitudes qu'aux artifices de présentation et aux techniques de diffusion retenues : les gros titres de la presse ne peuvent être que frappants et simplificateurs. Seule l'idée d'une stratégie défensive a été retenue. Les deux autres aspects évoqués ci-dessus, à savoir les réserves émises sur l'efficacité voire l'intérêt des négociations américano-soviétiques et la détermination de poursuivre l'effort offensif ont été occultés et oubliés.

Cette vision simpliste de l'Initiative de défense stratégique, qui est appelée à demeurer dans les esprits, tant prédomine toujours la vigueur des premières impressions, a permis d'occulter les ambiguïtés nombreuses du projet. Votre rapporteur se propose ici de les dégager.

II - Les ambiguïtés cachées de la présentation de l'I.D.S.

L'étude du discours du 23 mars 1983 nous a permis, dans une première approche, de vérifier que la présentation initiale de l'I.D.S. par le Président Reagan n'est pas aussi simple que l'image que l'on a voulu conserver de la "guerre des étoiles". Les présentations ultérieures qui ont été faites du projet sont venues en préciser les contours et les grandes lignes. Mais elles n'ont pas toujours permis d'élucider un certain nombre d'ambiguïtés qui contredisent la simplicité idyllique des apparences.

Votre Rapporteur insistera sur trois d'entre-elles qui lui semblent essentielles :

- l'I.D.S. représente-t-elle une pérennisation ou une péremption de la dissuasion ? Autrement dit, les systèmes antimissiles envisagés sont-ils véritablement de nature à rendre les armes nucléaires impuissantes et obsolètes en leur opposant un bouclier global et sûr, ou permettront-ils au contraire le maintien d'une dissuasion crédible en éliminant toute menace de destruction préventive de l'arsenal de représailles ?

- Seconde ambiguïté : l'I.D.S. est-elle une initiative de défense américaine rendue possible par la supériorité technologique des Etats-Unis, ou n'est-elle qu'une réaction de défense devenue indispensable du fait de l'avance prise par les Soviétiques en matière de systèmes antimissiles ?

- La troisième ambiguïté porte sur l'extension de la couverture offerte par ces systèmes défensifs : les deux Grands, le monde occidental, ou les seuls Etats-Unis ?

A - Première ambiguïté : péremption ou pérennisation de la dissuasion ?

L'objectif ultime que fixait le discours du 23 mars à l'Initiative de défense stratégique était le renversement des options stratégiques et la sécurité garantie, non plus par la menace de représailles nucléaires, mais par un système défensif parfaitement étanche.

La réalisation d'un semblable objectif soulève deux types d'objections selon que l'on retient l'hypothèse d'un bouclier global couvrant la totalité d'un territoire, ou celle de la protection de sites ponctuels.

1°). Première hypothèse : la réalisation d'un bouclier anti-missiles couvrant la totalité du territoire des deux super-puissances affaiblirait la dissuasion sans la faire disparaître. Loin de garantir une paix durable, elle menacerait l'équilibre des forces.

A supposer qu'un semblable bouclier étanche soit réalisable - ce qui reste très conjectural - il est vraisemblable que l'Union Soviétique s'en doterait dans des délais comparables à ceux nécessaires aux Etats-Unis : comme le remarquait M. Thierry de Montbrial, Directeur de l'Institut français des relations internationales, il n'est pas d'exemple en matière militaire où l'U.R.S.S. ne soit parvenue à rattraper rapidement un éventuel retard technologique, qu'il s'agisse de la bombe thermonucléaire ou de la technique du mirvage. Il convient, de ce fait, de raisonner sur un modèle symétrique.

Neutralisant les arsenaux stratégiques centraux, un semblable système affaiblirait la menace nucléaire et la dissuasion. Il ne la ferait pas pour autant disparaître et ce pour deux raisons :

- tout d'abord une protection absolue paraît irréalisable. Les hypothèses les plus optimistes prévoient une étanchéité efficace à 99 % : quoique marginal, le nombre des missiles stratégiques susceptibles de toucher leur but serait encore important,

s'agissant de bombes thermonucléaires susceptibles de causer des destructions redoutables.

- à cette considération s'ajoute le fait que le système défensif envisagé ne s'applique qu'à l'interception de missiles balistiques. Il devrait donc être complété par une défense aérienne efficace susceptible d'intercepter les autres vecteurs de bombes nucléaires : bombardiers, missiles de croisière ...

Affaiblissant la dissuasion sans faire disparaître la menace nucléaire, un tel système comporterait plus d'inconvénients que d'avantages pour la paix mondiale : neutralisant les arsenaux centraux, il laisserait face à face les forces conventionnelles, les armes chimiques et des forces nucléaires intermédiaires dont le rapport est, on le sait, très en faveur du Pacte de Varsovie.

Dans ces conditions, estime votre commission, la réalisation d'un bouclier étanche, à supposer qu'elle fut possible, affaiblirait la menace nucléaire mais ne saurait aboutir à cette "stabilité vraiment durable" qui permettrait aux peuples libres de "vivre en toute quiétude".

2°). Deuxième hypothèse : la protection de sites ponctuels, de préférence militaires, renforcerait la dissuasion en rendant impossible la destruction, par une frappe préemptive, des capacités de représailles de l'adversaire.

Cette hypothèse est plus conforme aux conclusions du groupe de travail Hoffmann. Celui-ci avait été chargé d'étudier, à la suite du discours du 23 mars, le rôle que pourraient jouer des systèmes défensifs dans la politique de sécurité des Etats-Unis, en vue de préciser les orientations de la future directive NSDD 119 du 6 janvier 1984.

Ce groupe qui a conclu à la nécessité de développer la recherche-développement sur les technologies antimissiles s'est montré très réservé sur l'efficacité d'un système couvrant la totalité du territoire. En revanche il juge réalisable la protection des principaux objectifs militaires.

A supposer que l'I.D.S. s'oriente dans cette direction, elle contribuerait à préserver les capacités de riposte nucléaire d'une éventuelle frappe préemptive mais elle laisserait les objectifs civils sans protection. La dissuasion s'en trouverait

assurément, et paradoxalement, renforcée ; la stratégie pourrait bien à nouveau privilégier les menaces de frappes anti-cités, puisque les frappes anti-forces seraient rendues plus incertaines par des systèmes défensifs.

Pour nous résumer au terme de ce premier développement, l'I.D.S. ne contribuera pas nécessairement à affaiblir la dissuasion, mais si elle y parvenait, ce ne serait pas au bénéfice d'une stabilité accrue.

B - Deuxième ambiguïté : initiative ou réaction de défense stratégique ?

Dans un premier temps, le projet de défense stratégique a été présenté comme une initiative du Président Reagan, rendue possible par la supériorité technologique des Etats-Unis, et qui permettrait d'assurer durablement la sécurité des peuples libres. Cette présentation qui repose sur la foi de l'Amérique en ses capacités d'innovation technologique devait rassurer l'opinion comme les alliés.

Par la suite, cependant, le projet de défense stratégique a été justifié par des arguments opposés : les Soviétiques disposeraient en ce domaine d'une avance considérable. On énumère dans des études documentées les missiles à forte accélération, les systèmes antisatellites et les radars de détection avancée qui constitueraient, parfois en violation du traité A.B.M. * de 1972, les éléments d'un système défensif.

Les Etats-Unis se doivent dans ces conditions de ne pas se laisser distancer et de rattraper rapidement leur retard par un vaste effort auquel les alliés sont appelés à contribuer.

* Anti Ballistic Missile.

C - Troisième ambiguïté ; l'utilisation des technologies défensives, monopole ou partage ?

L'utilisation des technologies défensives est longtemps restée dans un certain flou. A l'origine, il avait même été envisagé une possibilité d'un partage avec les Soviétiques dans l'esprit du Plan Baruch de l'après-guerre. Cette proposition a vite été abandonnée, mais dans le cas même d'une protection des seuls peuples libres, l'extension géographique de la couverture proposée reste indécise : le Président Reagan et le général Abrahamson ont toujours affirmé leur intention constante d'étendre le bouclier spatial au territoire européen. Mais en raison de la proximité géographique de son éventuel agresseur, qui réduit les délais de réaction, l'Europe n'est pas confrontée aux mêmes menaces que les Etats-Unis ; aussi les techniques nécessaires à sa protection seraient-elles vraisemblablement différentes. Les Etats-Unis se chargeraient-ils de cette dépense ? Le Professeur Teller incitait plutôt les Européens à étudier eux-mêmes les technologies nécessaires à une défense rapprochée.

*

* *

M. Paul Quilès déclarait le 12 novembre 1985 : "Je pense que, d'une certaine façon, ce projet paraît plus relever de l'idéologie que du concept stratégique".

Votre commission estime que cette appréciation, trop pessimiste sans doute, comporte cependant une large part de vérité.

Elle fera, pour sa part, une distinction entre la présentation de l'I.D.S. et les résultats militaires que ce projet est susceptible d'apporter.

Il lui semble évident, au terme de cette première partie de son étude, que les considérations de politique intérieure, et le

souç de s'allier l'opinion, ont joué un rôle majeur dans la présentation initiale de l'I.D.S. qui relève effectivement de l'idéologie.

Elle estime en revanche que, sur le fond, le programme du Président Reagan répond à des considérations stratégiques essentielles qui ne se réduisent pas au caractère idéologique de sa présentation, et que le montant même des crédits qui lui sont affectés - 26 milliards de dollars en cinq ans - est une garantie du sérieux d'un projet qui affectera assurément les conditions de notre défense et que pour cette raison nous aurions tort de mépriser et de négliger.

Ces deux aspects, idéologique et stratégique, ne doivent pas être confondus, même s'ils coexistent. Il est d'ailleurs un domaine par excellence dans lequel ils entretiennent des liens mutuels d'influence : celui des relations diplomatiques. Votre commission aimerait les examiner dans le chapitre qui va suivre, avant d'étudier l'aspect purement militaire de l'I.D.S.

Deuxième partie :

**Aspects politiques et diplomatiques de l'Initiative
de défense stratégique :
un programme qui, jusqu'à présent,
a contribué au renforcement
du rôle directeur des Etats-Unis
dans les relations internationales,
mais qui pourrait bien porter en lui des menaces de failles
pour les positions occidentales.**

Deuxième partie : Aspects politiques et diplomatiques de l'I.D.S. : un programme qui, jusqu'à présent, a contribué au renforcement du rôle directeur des Etats-Unis dans les relations internationales, mais qui pourrait bien porter en lui des menaces de failles pour les positions occidentales.

D'une façon générale, l'administration républicaine s'est efforcée de restaurer les fondements économiques et militaires de la puissance américaine, de façon à rendre aux Etats-Unis les moyens de jouer le rôle qui est le leur sur la scène internationale.

Parmi les objectifs et les lignes de conduite que s'est fixée la diplomatie américaine, deux, et non des moindres, sont en rapport étroit avec le sujet qui nous occupe :

- dans les relations avec l'U.R.S.S, l'administration Reagan semble décidée à ne négocier qu'en position de force.
- dans ses rapports avec ses alliés européens et japonais, la diplomatie américaine cherche à affirmer sa prédominance dans l'alliance (le "leadership" dans le "partnership").

L'Initiative de défense stratégique joue un rôle déterminant dans ces deux domaines. En particulier, elle a contribué à lancer des controverses et une dynamique qui ont consolidé le rôle directeur des Etats-Unis dans la vie diplomatique. Mais derrière une succession d'enchaînements favorables tant sur le plan international qu'à l'égard du jeu démocratique interne américain, se profilent un certain nombre de failles potentielles que l'U.R.S.S. s'efforcera d'exploiter.

I - Le rôle de l'I.D.S. dans la confrontation Est-Ouest.

Depuis la fin de la guerre froide, les négociations sur le contrôle des armements ont toujours été au coeur des relations américano-soviétiques. De fait, l'Initiative de défense stratégique, programme stratégique de grande ampleur, ne peut pas ne pas intéresser au tout premier plan les rapports Est-Ouest. Et, en effet, on ne peut douter que l'I.D.S. et les craintes qu'elle inspire aux Soviétiques ne soient à l'origine de la reprise des négociations de Genève que l'U.R.S.S. avait interrompues en décembre 1983 pour protester contre l'accord allemand donné au déploiement des euromissiles.

Dans cette reprise des pourparlers de Genève, l'I.D.S. semble bien avoir joué un double rôle. Contribuant à renforcer la position américaine, elle autorise le Président Reagan à reprendre des négociations qu'il ne veut aborder qu'en position de force. Inquiétant l'U.R.S.S., elle incite les dirigeants soviétiques à renouer un dialogue dont ils redécouvrent l'utilité.

A - Les éléments ambigus d'un retour à une position de force.

Sans préjuger de son efficacité militaire à long terme, l'Initiative de défense stratégique renforce la position diplomatique des Etats-Unis sous trois aspects.

1°). Premier aspect : un regain de prestige.

Le lancement d'un programme de l'envergure financière de l'I.D.S. manifeste la confiance retrouvée des Etats-Unis en leur puissance et en leur créativité technologique. Comparant cette entreprise aux succès du programme Apollo, on évoque la vigueur d'une Amérique qui sait relever les défis qu'elle se lance. La confirmation de son statut de puissance technologique dominante efface pour un temps les craintes qu'avaient pu faire naître la concurrence économique de certains de ses partenaires

dans les technologies de pointe. Le prestige qu'elle y gagne accroît son rôle directeur parmi les puissances occidentales.

Mais cette suprématie proclamée et peut être surestimée n'est pas sans danger.

Elle pourrait susciter chez ses partenaires européens ou japonais comme chez ses adversaires soviétiques un sursaut comparable à celui qu'avait provoqué naguère la crainte d'un "missile gap" dans les milieux militaires américains au lendemain du succès de Spoutnik, crainte qui fut à l'origine de l'effort spatial américain.

La proclamation intempestive de cette suprématie pourrait s'avérer d'autant plus dangereuse qu'elle pourrait conduire les Etats-Unis à surestimer leurs potentialités technologiques et à se cacher les faiblesses qu'ont mises en relief les explosions successives de la navette spatiale et des missiles Titan.

2°). Deuxième aspect : la présentation d'un front uni, face à l'U.R.S.S.

La présentation de l'Initiative de défense stratégique et son utilisation dans la reprise des négociations ont permis au Président Reagan de rallier à ses vues l'opinion et le Congrès, et de présenter pour un temps au moins un front uni à l'Union soviétique.

A l'égard de l'opinion publique, l'I.D.S. a permis un retournement favorable de la situation. La présentation d'un projet militaire destiné à parer la menace nucléaire ennemie a rallié les tenants pacifistes du gel nucléaire au camp de la haute technologie et du complexe militaro-industriel, contribuant à réduire l'effet des "offensives de paix" soviétiques.

Le Congrès américain ne peut pas ne pas tenir compte de la popularité du projet d'Initiative de défense stratégique. Parallèlement, dans le cadre d'une reprise des pourparlers de Genève, il ne peut prendre l'initiative de mettre la diplomatie américaine en position de faiblesse face à l'Union Soviétique. Aussi est-il invité à modérer ses réticences en matière de crédits militaires, et à voter les crédits nécessaires aux projets défensifs comme à la modernisation des arsenaux offensifs (programme MX, Trident...).

Toutefois, si la présentation d'un projet stratégique défensif a eu jusqu'à présent des effets favorables sur l'adhésion de l'opinion aux positions officielles du Président, elle pourrait, à terme, porter en elle des menaces de failles. Votre commission redoute en effet qu'à vouloir fonder une nouvelle stratégie sur des technologies hypothétiques et lointaines, on ne dévalorise imprudemment la dissuasion nucléaire qui constituera longtemps encore le fondement de notre sécurité.

B - La reprise des négociations américano-soviétiques.

Les risques de dévalorisation de la menace nucléaire contenus dans la présentation initiale de l'I.D.S. peuvent en effet être exploités par l'Union Soviétique, qui dispose là d'une plate-forme pour une contre-attaque diplomatique.

A cet égard, la reprise des négociations américano-soviétiques mérite des appréciations nuancées :

- les Etats-Unis ont incontestablement remporté une victoire morale : l'Union Soviétique est revenue à la table des négociations après plus d'une année d'absence sans avoir obtenu satisfaction sur aucun des points qu'elle posait comme préalable à la reprise d'un dialogue. Le Président Reagan a pu ainsi démontrer à l'opinion américaine qu'une politique de fermeté n'était pas incompatible avec la poursuite d'un dialogue américano-soviétique, et qu'il était justifié de ne négocier qu'en position de force.

- toutefois, l'Initiative de défense stratégique fournit à l'Union Soviétique un prétexte pour sortir de l'impasse où elle avait eu la maladresse de s'enfermer en quittant Genève : la rupture de tout dialogue l'avait en effet privée de tout moyen de lancer des "offensives de paix" en direction des opinions publiques américaines et européennes.

La reprise des pourparlers l'autorise en revanche à multiplier à nouveau ces initiatives, dont la dernière en date est le vaste plan Gorbatchev du 15 janvier 1986. Celui-ci, qui prévoit la disparition de la menace nucléaire par un processus

de désarmement conventionnel tente de saper à son tour les fondements de notre dissuasion et cherche à court-circuiter l'I.D.S. en la privant de son objet (à quoi bon chercher à intercepter à grand prix les missiles d'un adversaire qui est prêt à liquider son arsenal ?).

Ces craintes semblent d'autant plus justifiées à votre commission que depuis leur reprise, les négociations n'ont guère permis le rapprochement de positions antinomiques en vue d'un accord, mais qu'elles ont principalement autorisé la reprise d'un dialogue face à l'opinion publique sous la forme de propositions audacieuses.

1°). La reprise des pourparlers, grâce à l'I.D.S., n'a pas pour l'instant permis le rapprochement des positions américaines et soviétiques sur les problèmes de désarmement, au sein des instances officielles.

L'Union Soviétique faisait, à l'origine, du retrait des armes nucléaires tactiques américaines déployées sur le sol européen, la condition préalable à toute reprise des négociations.

Cette exigence est maintenue sur le fond. Mais l'Initiative de défense stratégique a modifié les perspectives. Dans son désir d'en entraver la poursuite, l'U.R.S.S. a été contrainte de reprendre les pourparlers de Genève. A ce jour, c'est à l'abandon de l'I.D.S. qu'elle subordonne tout progrès dans les négociations sur la réduction des armements stratégiques (S.T.A.R.T.) et les forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.).

Les Etats-Unis, en revanche, distinguent clairement les trois volets de la négociation : I.D.S., S.T.A.R.T et F.N.I., et estiment qu'aucun d'entre eux ne saurait être posé comme question préalable à l'ensemble de la négociation. Dans ces conditions, si un accord peut être atteint sur les armes stratégiques, il n'y aurait, à leur avis, aucune raison de le différer.

Dans ce domaine, ils soulignent que les réductions doivent viser à renforcer la stabilité stratégique, et donc concerner au premier chef les capacités susceptibles d'être utilisées en vue d'une première frappe. Leur objectif dans ce domaine demeure donc la réduction par priorité du potentiel de missiles balistiques intercontinentaux soviétiques, et l'établissement de limitations sur des forces exprimées non seulement en nombre

de vecteurs comme cela avait été le cas pour SALT. I et II, mais également en nombre de têtes nucléaires.

En matière de forces nucléaires à portée intermédiaire, les Etats-Unis semblent prêts à accepter le principe d'une limitation du nombre de systèmes de portée intermédiaire américains déployés se situant à un niveau inférieur à l'objectif final retenu en 1979 par l'O.T.A.N. Ils proposent également la fixation d'un plafond égal de missiles pour les deux parties, établi à un niveau global, de façon à éviter le détournement de la menace de l'Europe vers l'Extrême-Orient, et en particulier le Japon.

De leur côté, les Soviétiques ont récemment introduit une distinction entre les "recherches" et les "développements". Cette distinction doit sans doute être rapprochée de la reconnaissance en janvier 1985 par M. Gromyko du caractère "invérifiable" de la recherche et se situe dans la continuité de la position traditionnelle soviétique en ce domaine, telle que l'avait exposée naguère le maréchal Gretchko lors de la ratification du Traité A.B.M. :

"Le traité limitant les systèmes antimissiles balistiques (...) n'impose aucune limitation aux travaux de recherche et d'expérimentation dont l'objectif est de résoudre le problème de la défense de notre pays contre une attaque menée à l'aide de missiles nucléaires". (30 septembre 1973).

Sur le fond des négociations S.T.A.R.T. et F.N.I., l'U.R.S.S. a maintenu en revanche sa revendication d'un équilibre strictement européen. Au delà de la proposition d'un "gel" temporaire du nombre de SS.20 déployés en Europe, l'U.R.S.S. continue de s'en tenir à une exigence de principe selon laquelle aucun nouveau missile américain ne doit être déployé sur le sol européen, et ceux qui ont été déployés doivent être retirés.

Par ce biais, l'U.R.S.S. souhaite accrédi-ter la thèse selon laquelle ses forces nucléaires de portée intermédiaire doivent équilibrer localement, non seulement les moyens américains en Europe, mais également les forces nationales stratégiques françaises et britanniques, en application du principe de "sécurité égale".

Les Etats-Unis en revanche soulignent que l'I.D.S. n'est pour l'instant qu'un programme de recherches. Aussi estiment-ils qu'elle ne saurait en l'état actuel des choses faire l'objet d'une négociation. En revanche, elle pourrait donner lieu à un échange d'informations. La délégation américaine souligne de

plus que le Traité A.B.M. est un "document vivant" susceptible d'être complété et précisé : il importe, au stade actuel, de lutter en priorité contre l'érosion du traité. Ainsi les Etats-Unis insistent-ils sur le non respect par l'U.R.S.S. du traité A.B.M., s'agissant en particulier du radar de Krasvoïarsk, commencé en 1980, du nouveau missile S.A.X. 12 qui se pourrait voir doter d'une double capacité antiaérienne et antimissile tactique, et de la mise au point de radars mobiles.

2°). L'Union Soviétique a profité de la reprise du dialogue Est-Ouest pour multiplier en direction de l'opinion publique des propositions qui rivalisent d'audace.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Moscou le 1er août 1983, le premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères et un représentant de l'Etat-major soviétique ont fait savoir que l'U.R.S.S. était prête à diminuer de 25 % et plus le nombre de ses vecteurs stratégiques. Lors de son voyage à Paris, M. Gorbatchev a reculé jusqu'à 50 % cette réduction possible. Toutefois ces deux propositions restent très en deça de celles du plan du 15 janvier 1986.

Celui-ci prévoit en effet de façon détaillée une suppression complète des arsenaux nucléaires et chimiques en trois étapes.

Dans un premier temps, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis réduiraient chacun de moitié leurs arsenaux stratégiques et conserveraient au maximum 6.000 charges sur les vecteurs restants. Ils renonceraient parallèlement à créer, à tester, et à déployer des armements spatiaux. Parallèlement seraient gelés les armements nucléaires en Europe, y compris ceux de la Grande-Bretagne et de la France.

La deuxième étape serait celle de l'élimination de l'ensemble des armes nucléaires tactiques, et de l'interdiction de créer des armes non nucléaires basées sur de nouveaux principes physiques.

La troisième étape qui commencerait en 1995 au plus tard verrait la liquidation de tous les armements nucléaires existant encore.

Ce plan du 15 janvier attire un certain nombre de remarques :

- Première remarque : ce plan se propose, en apparence, le même objectif que le discours du 23 mars 1983 : la disparition de la menace nucléaire. Mais les moyens qu'il envisage sont différents : au lieu d'une mutation technologique qui rétablirait peut-être un certain équilibre global, il propose une suppression des armes nucléaires qui ne pourrait que révéler le déséquilibre patent des forces classiques de part et d'autre du rideau de fer. Libérée de la menace nucléaire occidentale, l'Union Soviétique pourrait donner libre cours à la vocation mondiale que lui assigne la doctrine marxiste-léniniste.

- Deuxième remarque : le plan du 15 janvier porte une attention particulièrement poussée aux forces nucléaires stationnées sur le territoire européen.

Au contraire des arsenaux centraux dont il est rapidement prévu la réduction de moitié dans la première étape, puis la suppression complète dans la troisième, les armes nucléaires tactiques et les armes des puissances moyennes font l'objet d'un soin très détaillé.

Le plan prévoit en effet expressément dans la première partie "l'élaboration et l'application d'une décision de liquidation complète dans la zone européenne des missiles de moyenne portée de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis - balistiques et de croisière - en tant que premier pas vers la libération du continent européen des armes nucléaires". Ces forces nucléaires tactiques seraient éliminées dès la deuxième étape.

Cette nouvelle forme de "l'option zero" naguère proposée sous M. Andropov, manifeste la permanence du souci soviétique d'obtenir le démantèlement des euromissiles par lesquels les Etats-Unis, suivant les directives de la double décision de l'O.T.A.N. de 1979, ont rétabli le couplage de la défense de l'Europe avec celle des Etats-Unis

Le plan du 15 janvier prévoit également un ensemble de mesures très précises sur les forces nucléaires françaises et britanniques.

Dès la première étape du plan, les Etats-Unis devraient s'engager à ne fournir à leurs alliés aucun missile : dans ces conditions le Royaume-Uni devrait donc renoncer aux Trident

commandés aux U.S.A. et en rester à ses engins Poséidon actuels. La France et la Grande-Bretagne devraient d'ailleurs s'engager d'une façon générale à ne pas accroître leurs arsenaux nucléaires. Il ne nous serait pas permis, dans ces conditions, de moderniser notre force océanique stratégique par la substitution du M4 au missile M20.

- Troisième remarque : le plan du 15 janvier évite d'évoquer de façon directe le système défensif étudié par l'I.D.S.

Il invite, dans la première étape, les adversaires à "renoncer conjointement à créer, à tester et à déployer des armements spatiaux de frappe", ce qui, les commentateurs n'ont pas manqué de le relever, semble autoriser le stade actuel de recherches de l'I.D.S.

C'est au cours de la seconde étape qu'il serait prononcé une "interdiction sur la création d'armes non nucléaires basées sur de nouveaux principes physiques et proches, par leur capacité de destruction, des moyens de destruction massive nucléaires ou autres".

Il semblerait donc que, soit artifice de présentation, soit reflet d'une crainte véritable, l'Union Soviétique considère les recherches sur les techniques spatiales comme devant déboucher sur des armements offensifs de destruction massive plutôt que sur de systèmes défensifs sophistiqués.

Pour nous résumer, les objectifs de l'offensive diplomatique semblent être les suivants :

- saper les fondements de la dissuasion occidentale en surenchérisant sur les objectifs ultimes de l'I.D.S. : non plus rendre les armes nucléaires impuissantes et obsolètes à 99 % dans un avenir imprécis, mais en "libérer" la terre d'ici la fin du siècle.

- rendre ainsi l'I.D.S. superflue dans son aspect défensif, et suspecte dans ses potentialités offensives seules indiquées ici.

- enfin, suivant une constante de la diplomatie soviétique, parvenir au découplage des défenses européenne et américaine, grâce à une dénucléarisation progressive de l'Europe qui la mettrait à la merci de l'U.R.S.S.

II - Le leadership américain face aux inquiétudes européennes.

La diplomatie américaine à l'égard de l'Europe cherche à renforcer la cohésion d'une alliance au sein de laquelle les Etats-Unis conserveraient sans contestation possible le rôle prédominant. Dans ce contexte, la présentation de l'I.D.S. aux alliés de l'O.T.A.N. manifeste une double préoccupation : il s'agit tout d'abord de rassurer l'Europe sur la validité de la protection américaine en insistant sur l'unité de sa défense et la solidarité de l'alliance. Parallèlement, les Etats-Unis désirent faire bénéficier l'I.D.S. des compétences et du potentiel technologiques européens, en conservant la haute main sur l'ensemble du projet.

Diverses dans leur présentation politique, les réactions européennes manifestent sur le fond une certaine réserve qui tient à l'inquiétude que suscite un éventuel "découplage" et au souci d'éviter, dans la collaboration au projet I.D.S., les risques de sous-traitance et de fuite des cerveaux.

A - Le problème de la protection américaine de l'Europe.

Le "couplage" de la défense de l'Europe et de celle des Etats-Unis est une des préoccupations constantes des gouvernements européens.

Dans le courant des années soixante-dix, ce "couplage" s'est trouvé menacé par le déploiement des missiles SS.20 soviétiques à moyenne portée. Braqués sur l'Europe, ceux-ci greffaient sur le déséquilibre chronique des forces classiques en faveur du Pacte de Varsovie un déséquilibre nouveau des forces nucléaires tactiques, qui menaçait la crédibilité de la doctrine de la riposte graduée adaptée par l'O.T.A.N. Afin d'instaurer un "équilibre dans le déséquilibre", celle-ci compensait l'insuffisance de ses moyens de défense classique par la menace d'une montée à l'échelon supérieur, tactique, et si celui-ci s'avérait insuffisant à l'échelon des armements stratégiques centraux. Le déploiement du SS20, en confiant à l'Union Soviétique une supériorité nucléaire tactique sur le théâtre européen, eut contraint les Etats-Unis, en cas d'attaque, à

recourir sans degrés à l'emploi direct de leurs arsenaux centraux, au risque de provoquer sur leur territoire une riposte de même nature. La crédibilité de la protection américaine de l'Europe en était affectée.

La double décision prise par l'O.T.A.N. en 1979 à la suite de l'intervention du Chancelier Schmidt avait pour objectif de renouveler le couplage entre la défense des Etats-Unis et celle de leurs alliés européens, en rétablissant un échelon intermédiaire de dissuasion. Le déploiement effectif des fusées Pershing II et des missiles de croisière américains, mené en dépit des pressions très vives de l'Union Soviétique, apparut de ce fait comme le gage d'un renforcement militaire et politique de la cohésion de l'Alliance atlantique.

Cette situation favorable risque-t-elle d'être remise en cause par l'Initiative de défense stratégique ?

Il semble à cet égard que la présentation rassurante qui a été faite de l'I.D.S. ne dissipe pas toutes les craintes que ce projet a pu susciter.

1°. Une présentation officielle de l'I.D.S. rassurante pour les Européens.

Dans la présentation officielle qui a été faite de l'I.D.S., ce projet ne saurait détacher la défense de l'Europe des Etats-Unis. Trois arguments différents soutiennent cette idée.

1/ Premier argument : le discours de la "guerre des étoiles" se proposait d'assurer la protection des "peuples libres" et non du seul peuple américain. Par la suite, le Président Reagan et le général Abrahamson ont toujours veillé à préciser que le bouclier spatial américain devrait couvrir également le territoire européen.

2/ Deuxième argument : dans un deuxième temps, les Etats-Unis ont également souligné que la protection, même imparfaite, du territoire américain rendrait plus crédible la menace d'emploi de leurs armes nucléaires stratégiques pour répondre à une agression en Europe, dans la mesure où ils auraient moins à craindre d'une riposte soviétique sur leur territoire.

3/ Troisième argument : Enfin, à supposer que l'Initiative de défense stratégique débouchât sur la protection de sites militaires ponctuels, elle éviterait toute possibilité de

destruction préemptive des capacités de riposte américaine, et préserverait ainsi la validité de la dissuasion nucléaire.

Derrière ces trois arguments se retrouve une même idée de base : que la défense de l'Europe dépendant de celle des Etats-Unis, tout ce qui est bon pour la défense des Etats-Unis ne peut que garantir celle de leurs alliés européens.

Cette argumentation ne suffit pas toutefois à dissiper les craintes d'un découplage entre la défense des deux territoires.

2°). Les craintes européennes d'un éventuel découplage.

Les craintes européennes à l'égard de l'I.D.S. s'inspirent de trois préoccupations majeures, d'ailleurs concomitantes :

1/ Première préoccupation : en dépit des affirmations réitérées du général Abrahamson et du Président Reagan selon lesquelles un même bouclier spatial protégerait les Etats-Unis et leurs alliés européens, les conditions techniques d'une défense antimissiles de l'Europe et des Etats-Unis sont à ce point différentes que la réalisation d'un bouclier unique semble, à première vue, peu adaptée. Les Etats-Unis, qui disposent d'un délai de près d'une demi-heure entre le départ des missiles stratégiques soviétiques et leur explosion sur le territoire américain semblent s'orienter vers une défense multicouches recourant, à chaque étape, à des systèmes d'interception différents. L'Europe en revanche, vulnérable aux armes tactiques soviétiques, disposerait d'un délai de réaction beaucoup plus bref, qui n'autoriserait pas une semblable défense en profondeur. Dans ces conditions, s'il apparaissait effectivement que le système A.T.B.M. (antitactical- ballistic missile) nécessaire à la protection de l'Europe était distinct du système A.B.M. (anti-ballistic missile) de défense américaine, il paraîtrait peu vraisemblable que les Etats-Unis, qui auront à faire face aux charges financières considérables de leur I.D.S., se chargent en sus de la réalisation coûteuse d'un système de défense européenne. Par ailleurs, le traité A.B.M. de 1972 interdit, dans son article 18, le déploiement de systèmes et de composantes A.B.M. en dehors des territoires nationaux américain et soviétique.

2/ Deuxième préoccupation : les Etats européens redoutent la tendance psychologique isolationniste que révèle le succès de l'I.D.S., et que semble encourager un programme qui constituerait les Etats-Unis en une "forteresse amérique"

apparemment invulnérable. La réalisation d'un bouclier parfaitement étanche paraissant aujourd'hui hypothétique, au moins dans un proche avenir, ne doit-on pas s'inquiéter d'un projet qui incite le peuple américain au repli sur soi, à la condamnation des fondements de la dissuasion, et à la recherche d'une sécurité peut-être illusoire procurée par une ligne Maginot de l'espace ? L'effort financier nécessaire à la réalisation de cet ambitieux programme ne risque-t-il pas d'absorber des crédits nécessaires au renouvellement des forces conventionnelles en Europe et de relancer les querelles euro-américaines sur le partage du fardeau ?

3/ Troisième préoccupation : si l'Union Soviétique et les Etats-Unis se lancent concurremment dans la mise au point d'armes défensives, on a toutes les chances d'assister à une relance de la course aux armements, qui pourrait remettre en cause les cadres qu'on lui avait naguère imposés. Chacun des adversaires serait sans doute incité à renforcer son arsenal offensif dans l'espoir de saturer le système antimissiles ennemi, ou même d'en détruire les éléments les plus vulnérables, comme par exemple ceux qui seraient placés dans l'espace. Cette extension de la course aux armements pourrait elle-même remettre en cause les mesures de contrôle des armements existants : la décision américaine de ne plus respecter les plafonds fixés par l'accord Salt II, pour symbolique qu'elle soit, n'en est pas moins significative ; les violations supposées du traité A.B.M. par l'Union Soviétique vont dans le même sens.

4. Quatrième préoccupation : le développement des systèmes défensifs antimissiles, en particulier soviétiques, ne risque-t-il pas d'annuler la crédibilité des forces nucléaires françaises et britanniques ? S'il paraît difficile d'arrêter l'attaque nucléaire massive d'un super-Grand, l'interception des missiles, même nombreux, d'une puissance moyenne est peut-être plus accessible.

Ce souci majeur de la France et du Royaume-Uni préoccupe également les autres nations européennes qui considèrent, à juste titre, que la multiplication des centres de décision nucléaires accroît l'incertitude de l'attaquant, et que les armes nucléaires françaises et britanniques contribuent au couplage avec les Etats-Unis.

A ces quatre préoccupations d'ordre militaire et stratégiques s'ajoute une cinquième préoccupation d'ordre économique et technologique : un programme de l'ampleur de l'I.D.S. ne saurait manquer de faire progresser les technologies

militaire et civile des Etats-Unis. Dans ces conditions, que doit faire l'Europe ? Doit-elle participer à ce programme américain dans l'espoir de bénéficier des crédits américains et d'être associée aux nouvelles technologies ? Doit-elle au contraire s'en tenir à l'écart, dans le souci d'éviter une participation qui ne serait que sous-traitance ? Ou doit-elle s'efforcer de promouvoir un effort spécifiquement européen ?

B - Le problème de la participation européenne à l'I.D.S.

Le 26 mars 1985, M. Caspar Weinberger proposait aux principaux alliés des Etats-Unis de s'associer au vaste projet de recherches I.D.S. Dans sa lettre, le secrétaire américain à la Défense proposait aux gouvernements des pays de l'Alliance atlantique, d'Israël, du Japon, et d'Australie de bien vouloir lui indiquer s'ils étaient disposés à participer au programme de recherches, et de préciser les domaines dans lesquels ils étaient intéressés.

La proposition américaine semble s'inspirer d'une double préoccupation :

- préoccupation technique d'une part : profiter des capacités technologiques prometteuses acquises par les alliés des Etats-Unis dans certains domaines. Ainsi M. Gerald Yonas, chef de recherches de l'organisation I.D.S., déclarait-il : "En traitant avec nos alliés, notre but est de trouver un moyen de résoudre ces problèmes mieux, plus rapidement, et dans des conditions moins onéreuses que si nous restions à l'intérieur de nos frontières... Nos alliés possèdent, aux plans scientifique et technique, une expérience et une compétence considérables... ce qui pourrait contribuer à réduire la durée et le coût de notre programme de recherches I.D.S.". L'organisation I.D.S. a d'ailleurs confirmé par la suite que les contrats ne seraient adjugés qu'en fonction du mérite et de la compétitivité.

- préoccupation politique d'autre part : il s'agissait, en réaffirmant la liaison étroite de la sécurité européenne et de celle des Etats-Unis, d'obtenir des alliés des Etats-Unis une acceptation de principe de la participation au projet américain qui renforcerait la position diplomatique américaine, face à

l'Union Soviétique, et montrerait l'unité d'un camp occidental uni derrière les Etats- Unis.

Les réponses européennes, variées en apparence puisque certains Etats ont accepté l'offre américaine et que d'autres, comme la France, l'ont rejetée, semblent toutefois s'inspirer de considérations très voisines qui dénotent dans l'ensemble une attitude prudente.

Les gouvernements européens ont tout d'abord été indisposés par la maladresse d'une proposition américaine qui fixait aux gouvernements alliés un délai de 60 jours pour apporter une réponse. Le retrait de ce délai en forme d'ultimatum et les explications fournies par le secrétaire d'Etat américain n'ont peut-être pas suffi à dissiper le malaise provoqué par une démarche peu respectueuse des susceptibilités nationales et qui laissait l'impression de rechercher plus une approbation immédiate et politique, qu'une réponse technique et réfléchie.

Par delà ces problèmes de présentation, les réticences européennes s'appuient sur un certain nombre de considérations de fond :

- premier souci, les gouvernements européens veulent à tout prix éviter une fuite de leurs chercheurs en direction des Etats-Unis. Ainsi la lettre de M. Weinberger qui demandait des précisions sur les domaines de recherche dans lesquels les Européens estiment occuper une place privilégiée a-t-elle pu paraître préparer une vaste opération de démarchage en direction de nos laboratoires.

- deuxième souci, complémentaire du précédent : l'Europe veut éviter à tout prix de se laisser distancer dans la course technologique qui s'amorce. Les 26 milliards de crédits annoncés en faveur de l'I.D.S. américaine seront une mesure inespérée pour la recherche américaine dans des secteurs de pointe, et donneront un coup de fouet au progrès technologique. La participation à l'I.D.S. pourrait, espère-t-elle, lui permettre de bénéficier d'une partie de ces crédits et de recevoir, en échange de ses apports, certains transferts de technologie, mais sous deux conditions : qu'elle participe sur un pied d'égalité au programme, et non qu'elle se voie reléguer dans un simple rôle

de sous-traitance ; qu'elle obtienne des garanties satisfaisantes sur les transferts de technologie.

Or l'existence de barrières difficiles à contourner semble devoir justifier la prudence dans l'estimation des bénéfices tant financiers que technologiques, que l'Europe pourrait tirer de sa participation à l'Initiative de défense stratégique.

1°). Les barrières juridiques, techniques et politiques à la participation européenne.

Ces barrières sont de divers ordres : certaines, indépendantes de la volonté unilatérale des Etats-Unis, sont imposées par le traité A.B.M. passé en 1972 avec l'Union Soviétique ; d'autres proviennent des restrictions imposées par la réglementation américaine à la passation de contrats avec des pays étrangers ; enfin la réticence traditionnelle du Congrès à laisser affecter des crédits à des entreprises étrangères dans des secteurs commercialement porteurs, constituera une troisième barrière, d'ordre politique.

1/ Première barrière : la barrière la plus importante et la plus difficilement contournable à la participation européenne à l'Initiative de défense américaine, n'est autre que le Traité A.B.M. de 1972. On ne doit pas perdre de vue en effet que la majeure partie du programme I.D.S consiste en recherches sur des composants antimissiles qui sont précisément réglementés par le Traité.

Or, l'article IX du traité précise justement que chacune des parties s'engage à ne pas transférer à d'autres Etats des systèmes A.B.M., ou leurs composants. Le "mémoire G" qui précise la portée de cette disposition ajoute que le traité entend par là interdire la fourniture à d'autres Etats de descriptions techniques et de plans spécialement élaborés pour la réalisation de systèmes A.B.M. et de leurs composants.

Dans ces conditions, il est difficile d'imaginer comment des entreprises non américaines pourraient collaborer à des programmes pour lesquels leur serait refusé l'accès aux descriptions techniques et aux plans, sinon en tant que simples sous-traitants cantonnés dans des recherches élémentaires sur des sous-éléments...

2/ Seconde barrière : la réglementation restrictive américaine en matière de passation de contrats.

Les exigences techniques d'une défense antimissiles, s'ajoutant aux restrictions apportées par la législation américaine en matière de passation de contrats avec des firmes non américaines, risquent de renforcer encore les limitations de la participation européenne à l'I.D.S.

Quelles que soient les compétences européennes en matière de technologies avancées susceptibles d'être utilisées en matière de défense antimissiles, il faut reconnaître que nos industries sont peu familiarisées avec ce genre de réalisations, alors que les Etats-Unis s'y sont toujours intéressés, en dépit des restrictions imposées par le traité A.B.M.

Ce retard probable n'est pas sans conséquence : les réglementations applicables au Département de la Défense ne l'autorisent à passer des contrats de recherche avec des entreprises étrangères que dans la stricte mesure où aucune compagnie américaine ne serait capable de réaliser ce travail à moindre coût.

Par ailleurs, les Etats-Unis s'imposent des limitations très strictes sur les exportations de technologies militaires avancées qui, étant applicables à la quasi-totalité du programme I.D.S., compromettent toute participation étrangère à un niveau satisfaisant.

3/ Troisième barrière : le Congrès américain, s'il estime le programme I.D.S. riche en retombées commerciales potentielles, ne manquera pas de s'opposer à l'utilisation des crédits affectés au S.D.I. ⁽¹⁾ pour subventionner des entreprises non américaines dans des domaines aussi sensibles que l'informatique de pointe, les matériaux avancés et les réacteurs nucléaires.

⁽¹⁾ Strategic Defense Initiative

2°). Les réponses européennes à la proposition de participation à l'I.D.S. : sous une apparente variété de réactions, des exigences communes.

Les réponses apportées par les pays alliés des Etats-Unis aux propositions de M. Weinberger sont variées, voire même opposées. Alors que la France, par la voix de son Président de la République, rejetait de façon spectaculaire l'offre américaine, le Royaume-Uni et la République Fédérale Allemande ont récemment signé des accords gouvernementaux destinés à encourager la participation de leurs entreprises et organismes de recherche à l'I.D.S.

Plus que par une analyse différente des avantages et des inconvénients d'une participation à l'I.D.S., ces réactions s'expliquent sans doute par des considérations purement politiques : les gouvernements britannique et allemand ont voulu, par l'annonce de leur coopération, apporter aux Etats-Unis le soutien politique que réclamait implicitement la lettre du secrétaire d'Etat américain à la Défense. Le Président de la République française a estimé en revanche qu'il ne devait pas paraître donner son soutien à un programme de défense stratégique dont il désapprouve le principe.

Toutefois, derrière ces attitudes politiques divergentes, les positions se rejoignent sur le fond plus qu'il n'y paraît :

- la France, qui a rejeté tout accord intergouvernemental sur l'I.D.S., autorisera cependant ses organismes de recherche et ses entreprises à négocier des contrats I.D.S., leur laissant le soin d'évaluer par eux-mêmes les avantages et les inconvénients d'une telle collaboration.

- en dépit de la signature d'accords intergouvernementaux, les gouvernements britannique et allemand ne semblent pas avoir obtenu toutes les garanties nécessaires à une participation satisfaisante au programme I.D.S. Aussi peut-on estimer que, dans la pratique, ils inviteront leurs entreprises à la prudence, et ne les laisseront pas s'engager dans des accords qui leur seraient, en dernière analyse, désavantageux.

a) Les difficultés d'une participation à l'I.D.S.

Les difficultés présentées par la participation à l'I.D.S. sont de deux ordres :

- l'intérêt financier est incertain ;
- la "classification" d'une partie importante des domaines de recherche risque de multiplier les problèmes d'extraterritorialité.

1. Un intérêt financier hypothétique.

Il peut paraître à première vue intéressant de participer à un programme qui doit se voir affecter en 5 ans un budget de 26 milliards de dollars. On ne doit toutefois jamais perdre de vue qu'il n'existe dans le budget I.D.S. aucune somme spécifiquement allouée à la participation étrangère.

Dans ces conditions, on doit conserver à l'esprit les barrières que devra d'abord contourner toute firme européenne (Traité A.B.M., réglementation restrictive américaine, conditions posées par le Congrès) pour affronter une concurrence particulièrement vive avec les entreprises américaines. Aussi serait-il présomptueux de nourrir des espoirs excessifs sur la manne financière qu'apporterait une participation à l'I.D.S. Ainsi M. Martre, Président directeur de l'Aérospatiale, estimait-il que les crédits américains engagés en Europe seraient peu significatifs.

2. Le problème de "l'extraterritorialité" et de la "classification".

La question de la participation au programme américain d'I.D.S. a toutes les chances de relancer en outre le délicat problème de "l'extraterritorialité".

Ce terme juridique peu gracieux désigne la possibilité qu'ont certaines normes juridiques nationales de s'appliquer dans certaines conditions en dehors du territoire de l'Etat qui les a édictées. Dans le cas des contrats I.D.S. que pourraient passer des firmes européennes, une réglementation américaine pourrait avoir vocation à s'appliquer en dehors des Etats-Unis. Les incidents provoqués par ce genre de situation ont rendu les

gouvernements européens attentifs et prudents en ce domaine : on se souvient que lors de l'affaire du gazoduc sibérien, en 1982, le Gouvernement des Etats-Unis avait pu imposer aux filiales européennes des entreprises américaines des contraintes opposées à la volonté des gouvernements européens.

Ce genre de difficulté a toutes les chances de se multiplier dans les contrats I.D.S. : une bonne partie des recherches fondamentales qu'elle projette sont "classifiées" : aussi leurs résultats et leurs applications tomberont sous le coup de restrictions de sécurité américaine qui ne permettront pas aux firmes européennes de tirer le parti qu'elles veulent de recherches qu'elles auront toutefois menées.

b) Les garanties apportées par les accords intergouvernementaux britanniques et allemands.

D'une façon générale, il est difficile d'évaluer la portée des garanties offertes par les accords gouvernementaux britanniques et allemands.

Le protocole du 6 décembre 1985 signé par le Royaume-Uni à la suite de plusieurs mois de négociations est en effet demeuré confidentiel. Seules certaines de ses dispositions sont connues.

L'accord signé par la République Fédérale Allemande en mars 1986 présente un caractère secret qui inquiète le Parlement allemand.

Ces accords ont pour objet de favoriser la participation des organismes de recherche et des firmes britanniques et allemandes.

Quoi qu'ils aient suscité de vastes espérances en matière financière, ils n'offrent, semble-t-il, aucune garantie particulière en la matière. On avait en effet affirmé que dans le courant des négociations avec Washington, le Royaume-Uni aurait cherché à obtenir l'assurance de recevoir une somme de 1,5 milliards de dollars en vingt ans, sur les 26 milliards annoncés du programme I.D.S. Cette information a toutefois été démentie par Londres comme par Washington. Les estimations sur la valeur possible des contrats que l'on a avancées par la suite oscillaient entre 60 millions de dollars et plusieurs centaines de millions de dollars.

L'adjudication de contrats I.D.S. aux firmes britanniques devrait toutefois être facilitée par la suspension, dans 18

domaines de recherches, des réglementations américaines discriminatoires du "Buy American Act" et du "Balance of Payments Program" : ainsi les adjudicataires britanniques seront-ils placés sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains.

On ne sait en revanche pas grand-chose sur les garanties présentées par ces accords en matière de transferts de technologie et de droits de propriété intellectuelle, même si le ministre britannique de la Défense considère que le protocole I.D.S. est beaucoup plus favorable que les protocoles antérieurs passés entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis dans les domaines de l'acquisition d'armements, de renseignements, des problèmes nucléaires et du Trident.

Dans l'état actuel de notre information, il nous est donc impossible de préciser la mesure dans laquelle le Royaume-Uni sera capable de tirer parti des recherches de ses propres firmes. Certains ont pu craindre en effet que les idées et les technologies développées en Grande-Bretagne ne soient communiquées à des entreprises américaines qui les exploiteraient à grande échelle et de façon plus lucrative ; d'autres craignent encore que l'exploitation des technologies mises au point au Royaume-Uni ne se trouve restreinte par des réglementations américaines de sécurité.

Le ministre de la Défense britannique a toutefois affirmé que "les accords gouvernementaux qui ont été conclus comprennent les dispositions voulues pour protéger les informations qui pourraient être fournies par des organisations britanniques et pour donner au Royaume-Uni la liberté d'utiliser les informations recueillies par les organisations de ce pays avec l'aide des fonds américains".

Les mêmes inquiétudes existent en République Fédérale Allemande, et suscitent des controverses plus vives qu'au Royaume-Uni. Alors que le C.S.U. réclame un plus profond engagement, le F.D.P. émet au contraire de sérieuses réserves, et le Parlement s'inquiète du caractère paradoxalement secret de l'accord intergouvernemental dont les termes peuvent être connus des entreprises mais non des assemblées parlementaires.

c) L'attitude des autres pays alliés.

Jusqu'à présent, aucun autre pays n'a signé d'accord de participation à l'I.D.S.

L'Italie, Israël et le Japon ont toutefois annoncé leur intention de le faire prochainement.

L'Australie, le Canada, le Danemark, la France, la Grèce, la Norvège et les Pays-Bas ont en revanche décliné l'invitation à signer un accord de participation. Toutefois, ils n'ont pas interdit à leurs firmes industrielles de chercher à se faire adjudger des contrats I.D.S. Le ministre de la Défense français, M. Paul Quilès, avait même jugé en son temps qu'il serait regrettable que l'industrie française s'abstint de participer à l'I.D.S., même si le Gouvernement français refuse de paraître cautionner les concepts stratégiques qui sont supposés soutenir l'I.D.S.

Enfin, la position d'autres pays alliés, Belgique, Luxembourg, Espagne, Portugal et Turquie reste floue.

*

* *

Troisième partie :

**Aspects stratégiques et militaires de l'Initiative de défense
stratégique :**

**les nouvelles technologies remettront-elles en cause
des doctrines stratégiques confirmées ?**

Troisième partie - Aspects stratégiques et militaires de l'I.D.S. : les nouvelles technologies remettent-elles en cause des doctrines stratégiques confirmées ?

Lors de son audition devant la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, le Général d'armée Guy Méry, ancien chef d'Etat-major des armées, a tenu à situer le débat provoqué par l'Initiative de défense stratégique américaine dans le contexte général des relations qu'entretiennent stratégie et technologies nouvelles. Cette mise en perspective historique dégage les données fondamentales du débat, et permet de résister aux sirènes d'une présentation idéale de "la guerre des étoiles" qui nous promettrait un avenir de science-fiction.

D'une façon générale, trois propositions peuvent être formulées :

Tout d'abord, les rapports qu'entretiennent stratégie et technologies nouvelles ne sont ni constants ni invariables : la technologie peut en effet précéder, accompagner ou suivre la stratégie en fonction des circonstances, et un examen attentif doit établir une distinction entre le temps de guerre et le temps de paix. En temps de guerre, la pression de ce que l'on appelle "les besoins opérationnels" invite une nation à concentrer ses efforts pour mettre au point des technologies susceptibles de permettre la poursuite d'une stratégie élaborée parfois depuis plusieurs années et qui n'avait pu prévoir la totalité des moyens nécessaires à sa réalisation. En d'autres termes, de la mise en oeuvre d'une stratégie déterminée découlent ou peuvent découler la découverte et la mise en application de technologies nouvelles. Mais l'inverse est également vrai : l'apparition inattendue chez l'adversaire d'armes nouvelles peut contraindre à modifier radicalement et très vite la stratégie initialement envisagée. Les déterminations sont donc à double sens.

Au premier cas de figure se rattachent la découverte et la mise au point du radar indispensable à la stratégie de défense totale adoptée par les Britanniques lors de la "bataille

d'Angleterre", ou encore les perfectionnements de la détection anti-sous-marine nécessaire à la protection des convois en provenance des Etats-Unis.

La seconde hypothèse s'est trouvée vérifiée pendant le premier conflit mondial : la puissance de feu a imposé le passage d'une stratégie de mouvement à la guerre des tranchées, jusqu'à ce que la mise au point du char permette la reprise de l'offensive.

En temps de paix, les termes du problème sont plus difficiles à cerner : les besoins opérationnels ne peuvent être qu'approximativement imaginés, alors que dans la bataille ils s'imposent avec une évidence souvent irrésistible. Dans ces conditions, l'appréciation des besoins opérationnels étant incertaine et mouvante, les percées technologiques tendent à devenir un point fixe à partir duquel peuvent découler, le cas échéant, certaines modifications de la stratégie envisagée, modifications qui ne peuvent être alors que très lentes et très progressives.

Rappelons-nous ce qui s'est passé avec la bombe atomique. Les Etats- Unis n'ont d'abord songé à l'utiliser, contre le Japon, que comme une arme dont les capacités de destruction massive devaient permettre de mettre en oeuvre, avec une efficacité accrue et des moyens plus réduits, une stratégie naguère employée contre l'Allemagne avec des explosifs classiques.

Ce n'est que très progressivement qu'est née la notion de dissuasion, et que l'arme nucléaire allait devenir le fondement d'une stratégie qui repose sur la menace et non sur l'emploi de la bombe.

De la même façon, on peut estimer que ce n'est que progressivement que les recherches entreprises dans le cadre de l'I.D.S. permettront d'apprécier les modifications stratégiques nécessaires.

Seconde proposition : les technologies nouvelles sont de plus en plus coûteuses et leur mise en oeuvre réclame un temps qui va s'allongeant. Dans ces conditions, nous devons prévoir loin, et c'est à une échéance de quinze à vingt ans que nous devons examiner les problèmes que pose l'I.D.S.

Troisième proposition : la technologie n'évacuera jamais l'homme, avec ses capacités d'initiative, son courage mais aussi ses réactions imprévisibles et parfois ses erreurs.

I - Les vicissitudes de la "Destruction Mutuelle Assurée"

Le projet de défense stratégique américain semblait, dans sa présentation initiale, annoncer une mutation radicale des conceptions stratégiques existantes. En cas de succès, la paix mondiale ne reposerait plus sur la menace d'anéantissement mutuel qui dissuade aujourd'hui les Etats-Unis et l'U.R.S.S. de s'affronter militairement, mais sur l'efficacité d'un bouclier défensif capable d'intercepter les missiles adverses au cours de leur trajectoire.

La première partie de ce rapport a montré ce que cette présentation initiale devait à des considérations de politique intérieure. Par la suite, un second développement a évoqué les inconvénients diplomatiques d'un discours qui, envisageant à terme l'abandon hypothétique de la dissuasion nucléaire, ouvrait la porte à des contre-propositions soviétiques aussi séduisantes pour l'opinion que dangereuses pour les nations.

Conscients de ces difficultés, les Etats-Unis se sont efforcés très rapidement de corriger les maladresses de cette présentation primitive. Ils ont tout d'abord rappelé que le programme I.D.S. consistant précisément en recherches sur les capacités défensives des nouvelles technologies, on ne pouvait préjuger aujourd'hui des résultats auxquels il aboutirait dans quelques années. A cette considération technique et de simple bon sens, se sont ajoutées des déclarations de valeur politique : le Président Reagan a maintes fois réaffirmé, et en particulier à Camp David en décembre 1984, que l'I.D.S. avait pour but de renforcer et non de saper la dissuasion.

Dans ces conditions, votre commission aimerait résumer en quelques lignes ce que l'on peut aujourd'hui penser des rapports existants entre la doctrine stratégique actuelle de l'O.T.A.N. et les nouvelles technologies.

D'une façon générale, l'objectif constant de la politique militaire des Etats-Unis a toujours été, et restera sans doute, d'éviter au moindre coût le déclenchement d'un conflit d'envergure. Ainsi leur doctrine militaire ne peut-elle reposer que sur un raisonnement de dissuasion. Cette dissuasion s'est

toutefois incarnée dans des doctrines stratégiques successives qui s'adaptèrent aux possibilités technologiques existantes, ainsi qu'aux capacités d'agression adverses.

Ainsi, la recherche d'une vulnérabilité symétrique dans les années soixante répond à des capacités d'agression données que pourraient à l'avenir modifier les technologies émergentes sans toutefois remettre en cause les mécanismes de la dissuasion.

A - L'acceptation et l'organisation d'une vulnérabilité mutuelle répondait à un état donné du développement des armes stratégiques.

La notion de "destruction mutuelle assurée", qui constitue aujourd'hui la clef de voûte de la stratégie de la riposte graduée de l'O.T.A.N., est née dans le courant des années soixante de la perception par les Etats-Unis de la menace nucléaire que l'Union Soviétique faisait désormais peser sur leur territoire.

1°). La prise en compte de la nouvelle menace soviétique pousse les Etats-Unis à abandonner dans les années soixante leur doctrine stratégique de la "riposte massive".

Rappelons en effet d'un mot que dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis disposaient d'un monopole de l'arme nucléaire, puis thermonucléaire, qui leur permettait de brandir la menace d'une "riposte massive" à toute tentative d'empiètement soviétique, sans craindre de frappe en retour. Cette invulnérabilité américaine, qui garantissait la crédibilité d'une stratégie aussi simple que brutale, s'est trouvée remise en question dans le courant des années soixante par deux percées technologiques soviétiques qui ont modifié l'appréciation de la menace :

- l'explosion des premières bombes nucléaires (1949) puis thermonucléaires (1953) soviétiques a porté un premier coup au sentiment d'invulnérabilité.

- la mise sur orbite en 1957 du premier satellite mondial, "Spoutnik", a répandu tant dans l'opinion américaine que dans les milieux spécialisés la crainte d'un "missile gap", d'un retard

américain en matière de fusées qui rendrait les Etats- Unis plus vulnérables à une frappe nucléaire soviétique, que ne le serait l'U.R.S.S. aux bombardiers du Strategic Air Command. Il en est résulté deux décisions : le lancement d'un vaste programme spatial pour rattraper le retard présumé ; la modification de la doctrine stratégique officielle de l'O.T.A.N.

2°). La nouvelle doctrine stratégique, tout en s'efforçant de graduer la riposte, repose en fin de compte sur la menace d'une "destruction mutuelle assurée" (M.A.D.).

La nouvelle doctrine stratégique de l'O.T.A.N., élaborée dans le courant des années soixante par le secrétaire à la Défense Mac Namara, prend en compte la nouvelle vulnérabilité des Etats-Unis et recherche les conditions d'un nouvel équilibre.

- La recherche d'un nouvel équilibre stratégique.

La nouvelle vulnérabilité des Etats-Unis aux armes nucléaires soviétiques rendait moins crédible la menace d'une frappe nucléaire massive en réponse à toute agression si minime fût-elle. Aussi la nouvelle doctrine se propose-t-elle de graduer la riposte, de l'adapter à l'attaque. Toutefois, l'infériorité des forces classiques de l'O.T.A.N. sur le théâtre européen impose de compenser ce déséquilibre par la menace d'une montée aux extrêmes où, précisément, les arsenaux stratégiques nucléaires s'équilibrent. La menace d'une frappe nucléaire massive, quoique reculée, reste le fondement de la dissuasion par laquelle la guerre doit être évitée.

- L'abandon de l'effort défensif et l'acceptation de la vulnérabilité.

Au cours des années cinquante, les Etats-Unis avaient exécuté un nombre important de programmes concernant la défense contre une éventuelle offensive de bombardiers soviétiques. Cependant, au cours des années soixante, le Gouvernement américain avait estimé qu'une défense contre la nouvelle menace représentée par les missiles soviétiques serait extrêmement difficile à réaliser. En outre, il estimait qu'un tel déploiement ne serait pas souhaitable parce qu'il risquerait d'inciter les Soviétiques à accroître encore davantage leurs

forces offensives pour saturer les défenses. Une fois reconnue d'ailleurs cette vulnérabilité croissante aux attaques de missiles soviétiques, les Etats-Unis ne crurent plus justifiée la poursuite d'un important effort de défense anti-aérienne. Parallèlement, l'administration américaine élaborà, sous l'impulsion de M. Mac Namara, une nouvelle théorie stratégique selon laquelle le meilleur moyen d'assurer la dissuasion contre un conflit nucléaire serait que les Etats-Unis et l'Union Soviétique soient également vulnérables à une attaque.

3°. Les Etats-Unis s'efforcent de consolider la "M.A.D." sur le plan conventionnel, et d'y convertir l'Union Soviétique.

Le traité Salt 1 a eu pour objet de maintenir les conditions d'une vulnérabilité mutuelle, grâce à deux séries de dispositions :

- d'une part la limitation des arsenaux offensifs destinée à les maintenir autour d'une parité approximative devait éviter toute possibilité "d'overkill", c'est-à-dire que l'un des adversaires eut suffisamment de missiles pour anéantir d'une seule frappe préemptive la totalité des capacités de riposte de l'adversaire.
- un volet A.B.M. limite les armes défensives antimissiles jugées déstabilisantes, puisque susceptibles de soustraire l'assaillant à la riposte de la victime.

Sans qu'il soit utile de résumer ici en détail les dispositions du traité de 1972, indiquons toutefois que celui-ci

- * limite chaque camp à une zone de déploiement de cent lanceurs et missiles intercepteurs ; il limite également le nombre des radars ;
- * interdit le déploiement de systèmes autres que des radars, des lanceurs et des missiles intercepteurs, mais autorise le développement et les essais de systèmes fixes basés à terre ;
- * interdit le développement, les essais et le déploiement de systèmes ou de composants mobiles (c'est-à-dire basés dans l'espace, en mer ou sur des plate-formes terrestres mobiles) ;

- * interdit les systèmes de chargement rapide et d'ogives multiples ;
- * permet l'étude, mais non l'essai, d'un prototype d'un système ou d'un composant interdit ;
- * prévoit une procédure d'amendement.

Toutefois, si les Soviétiques acceptèrent les dispositions de cet accord, ils ne se rallièrent jamais à la doctrine dissuasive américaine qui l'avait inspiré.

Cette divergence théorique allait rapidement se traduire dans l'attitude adoptée à l'égard des traités : alors que les États-Unis, trouvant dans ceux-ci l'apparente garantie de la justesse de leurs théories, relâchaient leurs efforts militaires et renonçaient unilatéralement à certaines armes autorisées, l'Union Soviétique cherchait au contraire à consolider sa position en exploitant les lacunes ou les obscurités des traités. Le déséquilibre qui en est résulté devait provoquer une réaction américaine.

B - - Deux évolutions technologiques, liées à la "révolution de la précision" remettent aujourd'hui en cause les conditions de la vulnérabilité mutuelle.

Les perfectionnements technologiques appliqués aux armements contemporains ont engendré deux évolutions qui remettent en cause les conditions de la vulnérabilité des États-Unis et de l'Union Soviétique aux frappes adverses.

Ce que l'on a appelé la "révolution de la précision", pourrait, s'ajoutant au surarmement de l'URSS, lui donner une capacité de première frappe.

Mais, appliquée d'autre part aux systèmes défensifs, elle pourrait affaiblir en retour l'efficacité d'une attaque nucléaire.

Ces deux évolutions, se compensant, pourraient peut-être permettre le maintien de la dissuasion par d'autres moyens.

1°). La précision des nouvelles armes soviétiques pourrait leur conférer une capacité de première frappe.

La précision des nouveaux vecteurs soviétiques pourrait leur conférer une capacité de frappe antiformes et leur permettre de détruire les missiles américains au sol. Cette évolution s'ajoutant à la multiplication du nombre d'ogives soviétiques grâce à la technique du "mirvage" permettrait peut-être à l'U.R.S.S. de détruire en une attaque la quasi-totalité des capacités offensives américaines. Désorganisée et affaiblie la riposte américaine serait alors confrontée à un système anti-missiles que l'Union soviétique modernise.

2°). Les nouvelles technologies invitent à jeter un oeil neuf sur les possibilités de réalisation de systèmes défensifs.

Parallèlement, la révolution de la précision et d'une façon générale les progrès technologiques invitent les Etats-Unis à réévaluer la possibilité de réaliser des défenses utiles.

Les systèmes défensifs envisagés et vite abandonnés dans le courant des années soixante présentaient en effet deux inconvénients qui pourraient être levés à l'avenir.

- ils ne pouvaient intervenir qu'au cours de la phase finale de la trajectoire balistique d'un missile ce qui, entre autres inconvénients, ne leur conférait qu'une efficacité très limitée. Le programme I.D.S. doit étudier si, au contraire, le développement d'armes dites "exotiques" (lasers, canons à particules) ne permettrait pas à l'avenir d'intercepter un missile au cours des phases précédentes de sa trajectoire, et de réaliser ainsi un système défensif "multicouches" d'une efficacité accrue.

- on devait compenser naguère l'imprécision des missiles d'interception par la puissance de leur charge atomique explosive. L'explosion de ces charges puissantes pour intercepter un missile adverse dans sa phase de rentrée, aurait eu de toutes façons un effet fratricide sur les populations que l'on aurait envisagé de protéger par ce moyen. La précision à laquelle on est aujourd'hui parvenu en matière de missiles anti-missiles rend possible l'interception par impact direct. L'interception d'une fusée en plein vol par un missile

Minuteman III réalisée en juin 1984 dans le cadre du programme "Homing overlay experiment", en a fourni la démonstration éclatante.

Il serait évidemment présomptueux de se prononcer sur les résultats d'un programme de recherche qui vient d'être lancé.

Votre commission croit toutefois pouvoir formuler un certain nombre de remarques.

Première remarque : à court terme, la dissuasion nucléaire n'est assurément pas sacrifiée au profit des armes défensives. Bien au contraire les Etats-Unis modernisent leurs capacités nucléaires offensives, afin de maintenir la crédibilité de la dissuasion : missile MX enfoui en silo, missile Trident II D5, missile TLAM-N et nouvelle bombe stratégique (B83) du Strategic Air Command. La récente décision du Président Reagan de ne plus respecter l'accord Salt II à partir de décembre 1986 si les négociations de Genève ne sortent pas de l'impasse, leur permettrait de renforcer encore cet effort.

Le rapprochement de deux chiffres est, à cet égard, significatif des priorités actuelles de l'administration américaine en matière de défense : pour tenir les engagements qu'il a annoncés, le Pentagone a prévu de consacrer en 1986 environ 6.500 millions de dollars à la seule recherche en matière d'armes nucléaires stratégiques. C'est approximativement le double de ce que le Président Reagan a annoncé pour financer la préparation de sa défense spatiale, dans le courant de cette même année. Encore, sur les 3.700 millions de dollars demandés à ce titre, seuls 2.750 ont été accordés par le Congrès.

Deuxième remarque : Contrairement à ce qu'ont pu accréditer certaines présentations détaillées de systèmes de défense multicouche, l'Initiative de défense stratégique ne constitue nullement une tentative de déploiement d'un système défensif déjà conçu, mais un programme de recherches sur des techniques très variées dont les résultats, imprévisibles, constitueront la base technologique de décisions ultérieures de déploiement. Dans sa phase initiale, on doit le rappeler,

l'Initiative de défense stratégique ne part d'aucune hypothèse particulière.

Dans ces conditions, on ne peut prévoir les adaptations que ces nouvelles technologies imposeront aux théories stratégiques. Tout dépendra en effet des objectifs fixés aux systèmes défensifs.

Trois missions peuvent en effet leur être assignées :

- la défense des silos d'I.C.B.M. (Intercontinental Ballistic-Missile)

Dans ce cas, le rôle essentiel de la défense contre les missiles balistiques est d'intercepter et de détruire le maximum de fusées ennemies braquées sur les sites de missiles américains. Le principe de base serait un système orienté vers une défense ponctuelle. L'objectif fondamental serait de garantir la survie du plus grand nombre de missiles, lors d'une première frappe ennemie, de façon à conserver une capacité de frappe en second.

Ainsi que le remarquait l'amiral Sevaistre, un système défensif, envisagé sous cette optique, contribuerait au maintien de la dissuasion et de la menace de destruction mutuelle assurée, dans les termes où nous les connaissons aujourd'hui.

- la défense du commandement et d'autres objectifs militaires.

Objectif le plus ambitieux, la défense du commandement, de la conduite des opérations, des communications et des objectifs militaires en général nécessiterait la couverture de plus vastes zones. Dans le cas où le Pacte de Varsovie se tournerait vers une réalisation semblable, la doctrine stratégique de l'O.T.A.N. pourrait s'en trouver infléchie : les frappes anti-forces, perdant de leur efficacité, seraient peut-être dévaluées au profit de frappes anti-cités. Paradoxalement, les systèmes défensifs aboutiraient alors à un retour aux premières conceptions de la dissuasion par menace de destructions démographiques.

- La défense des villes.

Dans ce cas, les exigences d'une défense anti-missiles sont draconiennes, car les centres urbains constituent des cibles particulièrement "tendres". Toute interception à basse altitude aurait des conséquences graves en raison de l'effet de souffle, du dégagement de chaleur et des retombées radioactives. Dans ce cas, le système de défense devrait donc arrêter les véhicules de rentrée bien plus tôt que lorsqu'il s'agit de défendre des silos de missiles. Par ailleurs une efficacité inférieure à 100 % entraînerait de toute façon des taux de destruction inacceptables.

Une protection parfaite de l'ensemble des grands centres urbains, si elle s'avérait réalisable, remettrait en cause la "destruction mutuelle assurée", et affaiblirait la dissuasion nucléaire. Mais les remarques qui précèdent soulignent l'extrême difficulté de sa réalisation.

II - Projets et défis d'une défense anti-missiles.

Dans sa phase initiale, l'Initiative de défense stratégique ne part d'aucune hypothèse particulière sur la nature ou sur la composition de systèmes réels susceptibles d'atteindre l'un des objectifs décrits plus haut.

Certains schémas ont pourtant été élaborés et présentés à l'opinion. On en trouvera ici un rapide aperçu. On ne doit toutefois pas oublier qu'il ne s'agit en aucune façon de modèles destinés à être bientôt réalisés. Les responsables du département de la défense et la commission présidée par M. Fletcher se sont initialement bornés à identifier et à soutenir les idées et les concepts qui, en l'état actuel de nos connaissances et de nos capacités technologiques, leur paraissaient les plus prometteurs. Ce n'est en effet que dans plusieurs années - cinq à sept ans, d'après les estimations actuelles du S.D.I.O. (1) qu'il sera possible de prendre une première décision.

Le schéma retenu présente toutefois le mérite de mettre en relief les fonctions que devrait remplir un système A.B.M. ainsi que les exigences d'efficacité technologique, de rentabilité économique et d'invulnérabilité, auxquelles il devrait satisfaire.

(1) S.D.I.O. : Strategic Defense Initiative Organization.

A - Un système d'interception multicouches épousant les quatre phases de la trajectoire balistique.

A la suite du discours du 23 mars 1983, deux études ont évalué les aspects techniques et politiques d'un engagement en faveur d'une défense contre les missiles balistiques.

Un groupe d'étude, dirigé par M. Hoffman, directeur de Pan Heuristics, une organisation d'analyse politique, a analysé les conditions d'une future stratégie en matière de sécurité. L'autre groupe dirigé par un ancien administrateur de la N.A.S.A., M. James Fletcher, a plus particulièrement étudié les technologies défensives. Un groupe inter-organisations de haut niveau a combiné ensuite les deux études, et proposé un plan de développement technologique.

Ces groupes sont arrivés à la conclusion qu'une défense efficace contre les missiles devrait comporter plusieurs niveaux. Quatre niveaux de défense efficaces à 30 % sont moins coûteux et plus sûrs qu'un seul niveau de défense efficace à 99,9 % ... Par ailleurs, une défense à plusieurs niveaux complique les plans de l'adversaire, car chaque niveau d'interception recourant à des méthodes différentes d'interception, l'assaillant devrait ainsi multiplier ses parades pour contourner la défense.

1°). Les quatre phases de la trajectoire d'un missile balistique sur lesquelles devraient se greffer quatre couches de défense sont les suivantes :

a) Au cours de la phase de combustion, les moteurs du premier et du deuxième étages du missile fonctionnent en dégageant un rayonnement infrarouge intense qui est unique. L'interception au cours de cette phase présente un certain nombre d'avantages :

- la détection par des senseurs infrarouges situés sur satellites géostationnaires est aisée.

- l'interception, par des armes exotiques approchant la vitesse de la lumière (rayon laser, faisceau de particules) possède une efficacité maximale : le missile est détruit avec la

totalité de ses ogives multiples qui n'ont pas encore eu le temps de se déployer. Le nombre des projectiles qui devront alors être identifiés et détruits au cours des trois phases ultérieures est de ce fait réduit dans une proportion appréciable.

Les difficultés de l'interception au cours de cette phase sont de deux ordres :

- la durée de la phase de propulsion est très brève (120 à 250 secondes) et peut encore être réduite par l'utilisation de fusées à combustion rapide.
- la défense ne saurait distinguer à ce stade le missile porteur d'ogives nucléaires de la simple fusée-leurre.

b) Au cours de la phase de post-combustion également appelée phase de déploiement, la défense devrait faire face à un nombre croissant de projectiles. La multiplication des cibles utiles qui se sont séparées du vecteur porteur, est encore aggravée par la présence de débris, de leurres. Cette phase, d'une durée relativement brève (6 minutes environ) devrait être mise à profit principalement pour la distinction des ogives d'avec les leurres. La destruction ne serait possible qu'avec des armes allant à une vitesse proche de celle de la lumière.

c) L'interception au cours de la phase de mi-parcours, ou phase balistique proprement dite, exige au préalable que la défense ait pu identifier les leurres conçus précisément pour attirer les intercepteurs et épuiser les forces défensives. Dans l'espace extra-atmosphérique, où n'existe pas de frottement permettant de préjuger de la masse des objets, ces leurres peuvent être de simples ballons gonflables. Toutefois, au cours de cette phase, on dispose d'un délai relativement long pour attaquer les ogives (jusqu'à 1.200 secondes). C'est au cours de cette phase que doivent être détruites les ogives en plus grand nombre, de façon à alléger la tâche du système terminal.

d) Au cours de la phase terminale, les leurres se détruisent du fait de l'échauffement provoqué par la rentrée dans l'atmosphère, seules restent les ogives. Si la détection et les discriminations en sont donc facilitées, le délai dont on dispose est excessivement bref (20 à 50 secondes), et l'interception doit être d'autant plus précoce que l'objectif menacé par l'assaillant est moins durci contre les effets du souffle. Les intercepteurs de défense terminale seraient des armes à énergie cinétique, fusées

à forte capacité d'accélération volant dans l'atmosphère, et suffisamment précises pour détruire leur cible par impact direct.

2°). Certaines fonctions essentielles doivent être remplies au niveau de chaque couche pour assurer l'efficacité du système. L'analyse peut les classer de la façon suivante :

a) Surveillance, détection, alerte.

Il faut pouvoir déceler en permanence et au plus tôt tout lancement de missile balistique adverse, qu'il parvienne du sol, ou de n'importe quel point de l'océan, ce qui suppose donc une surveillance permanente et planétaire ; il faut ensuite évaluer la menace en dégrossissant la trajectoire des missiles détectés et donner l'alerte à l'ensemble des couches du dispositif.

Cette fonction serait remplie par des satellites de surveillance dotés de senseurs infra-rouges placés en orbite géostationnaire, ou fortement elliptiques (pour la surveillance des calottes polaires), ainsi que de grands radars à ouverture fixe.

b) Acquisition, poursuite.

Pour ce faire, il faut mettre en mémoire les paramètres de vol des différents objets détectés et en déduire leur trajectoire, puis répertorier les pistes ainsi élaborées, et maintenir la poursuite de bout en bout du vol des objets menaçants.

Les moyens utilisables sont de grands radars de trajectographie à balayage électronique (dits *Pave Paws*).

c) Discrimination - Allocation d'objectifs.

Cela consiste tout d'abord à identifier les corps de rentrée (ogives nucléaires) en les distinguant des leurres et autres objets parasites, puis à allouer ces objectifs aux armes actives disponibles les mieux placées pour les engager.

Les moyens utilisables dans cette gestion de la bataille seraient à la fois des radars de trajectographie, des détecteurs infra-rouges, ou lasers aéroportés ou lasers dans l'espace reliés à

un ou plusieurs centres de décision dotés de puissants calculateurs.

d) Interception, destruction - évaluation du résultat.

Il faut appliquer à la cible une quantité d'énergie suffisante pour la neutraliser, ce qui suppose de connaître sa position exacte pendant toute la durée du tir et d'y pointer l'arme utilisée ; puis contrôler la destruction de la cible pour être en mesure de déclencher une nouvelle attaque en cas d'échec.

Les différentes armes utilisables pour cette destruction peuvent être :

- à toutes les phases de la trajectoire : des armes à énergie dirigée. Le laser à forte puissance produit, par impulsion unique, une onde de choc qui provoque la destruction des structures de la cible. Un laser à onde continue libère une énergie thermique radiante en direction de la cible qui perce la cible. Un faisceau de particules neutres peut également diriger sur un missile ou une ogive un flux d'énergie suffisant pour en détruire les composants internes.

- Certaines armes à énergie cinétique, tel le canon électromagnétique fondé sur le principe de la solénoïde, peuvent également par impact direct détruire une cible à toutes les étapes d'une trajectoire balistique.

- En revanche les missiles, autoguidés ou non, ne pourraient intervenir que dans la phase de rentrée.

3°). Cinq programmes doivent étudier les technologies nécessaires à l'accomplissement de ces fonctions. Chaque programme est découpé en projets (32 au total) qui regroupent eux-mêmes un certain nombre de tâches. La gestion de chacun des projets est confiée à une autorité unique : Army, Navy, Air Force, Defense Advanced Research Projects Agency (D.A.R.P.A.), Defense Nuclear Agency (D.N.A.).

Ces cinq programmes sont regroupés sous les initiales suivantes :

- le Programme S.A.T.K.A. (Surveillance, Acquisition, Tracking, Kill Assessment) doit étudier les technologies qui rendront possibles la surveillance, la détection et la poursuite des missiles adverses, leur distinction d'avec les leurres, et enfin l'évaluation du résultat donné par les tentatives d'interception.

- le Programme D.E.W. (Directed Energy Weapons) devra expérimenter les principaux sous-systèmes entrant dans la composition d'armes à énergie dirigée, qu'elles soient installées dans l'espace ou au sol. Il s'agit des lasers de puissance, des générateurs de faisceaux de particules neutres, des générateurs à micro-ondes, et des armes à énergie dirigée d'origine nucléaire (lasers X).

L'accent sera mis dans ces recherches sur les lasers chimiques avec un effort particulier sur les courtes longueurs d'onde, les lasers à électrons libres et à excimères, le contrôle du faisceau, les optiques de grande dimension, les miroirs relais, l'optique adaptative, le contrôle de la divergence des faisceaux de particules neutres...

- le Programme K.E.W. (Kinetic Energy Weapons) vise les technologies nécessaires à l'interception et à la destruction d'un corps de rentrée en phase terminale, et en fin de phase balistique, par un missile auto-guidé à charge classique ou des projectiles hypervéloces. Ces derniers pourraient également être envisagés pour la destruction des vecteurs en cours de propulsion.

- le Programme S.C./B.M. (Systems Command/Battle Management), s'attache au développement des technologies pour la mise en oeuvre du commandement et du contrôle des systèmes de défense A.B.M. : concepts d'architecture, ordinateurs à grandes performances, logiciels ...

- le Programme S.L.K.T. (Survivability-Lethality-Key Technologies) concerne les technologies susceptibles de renforcer les chances de survie des composants du dispositif de défense, de permettre l'évaluation des contre-mesures et de faciliter la satisfaction des besoins logistiques ...

B - Les défis technologiques de l'I.D.S. : une défense anti-missiles est-elle réalisable ?

Lors de son passage devant la commission, M. Thierry de Montbrial a rappelé que si la plupart des technologies étudiées par l'I.D.S. reposent sur des principes physiques connus, leur réalisation supposerait des progrès considérables. Jugeant peu parlante une succession de chiffres, le directeur de l'I.F.R.I. donnait l'image suivante : chacun des 32 projets a l'ambition, approximativement, d'un programme Apollo, et leur succès n'est pas certain. Il faudrait donc que chacun d'entre-eux aboutisse et, condition supplémentaire, que l'ensemble s'ajuste de façon harmonieuse.

Sans vouloir recenser de façon exhaustive les difficultés technologiques que rencontrera la réalisation d'un système anti-missiles, qu'il suffise de donner deux exemples significatifs, celui des armes à énergie dirigée, et celui du traitement de l'information.

Les armes à énergie dirigée soulèvent trois grandes séries de problèmes :

- l'énergie ou la puissance nécessaire à ces armes est à des niveaux que l'on ne sait pas encore réaliser en laboratoire. Il faudrait, par exemple, émettre 1 million de joules pour le laser impulsif et 25 millions de watts pour le laser continu ;
- corrélativement, la masse de ces armes est énorme, ce qui constitue un grave handicap pour leur mise en orbite.
- dans ces conditions, on envisage de les installer à terre, et de guider les rayons qu'enverront ces armes au moyen de miroirs de grandes dimensions. Mais la mise au point de semblables systèmes optiques se heurte à de redoutables difficultés. Ceux-ci devront être extrêmement fins. Il faut en effet viser, à 1000 kms de distance, une cible de 10 cms de diamètre située sur le missile à détruire, qui évolue à 5 kms/seconde. Les miroirs utilisés pour ce guidage devraient être de grandes dimensions, telles qu'on ne sait pas les réaliser aujourd'hui à terre. Encore faudra-t-il les envoyer dans l'espace. Ces miroirs devront être "souples" de

façon à corriger les variations de l'indice de réfraction qui peuvent se produire dans l'atmosphère.

- la gestion de la bataille nécessitera le traitement rapide d'un nombre impressionnant d'informations. Il paraît encore difficile d'évaluer avec rigueur les performances d'un tel système, mais on évoque un logiciel de plus de dix millions d'instructions fonctionnant en temps réel sur un ensemble de machines ayant globalement la capacité de traiter mille millions d'opérations par seconde. Paradoxalement, ce dernier chiffre effraie moins les spécialistes que celui du volume de logiciels dont il faudra garantir la quasi-perfection et l'adéquation aux besoins du système défensif, alors qu'aucun moyen d'exclure les erreurs, toujours nombreuses dans un logiciel même de taille plus modeste, ne semble encore exister.

Ces deux exemples, choisis parmi tant d'autres, illustrent les difficultés techniques que doit surmonter la réalisation d'un système anti-missiles. Il ne suffirait d'ailleurs pas qu'un tel système devint technologiquement réalisable pour qu'il fût intéressant de le réaliser effectivement. A cette condition d'ordre technique s'ajoute en effet une condition d'ordre économique : le système ainsi réalisable serait-il rentable ?

C - Les défis économiques de l'I.D.S. : les systèmes défensifs seront-ils "rentables" ?

Deux problèmes se posent : celui du volume global des dépenses, celui du "leverage".

1°. Ampleur de l'effort financier.

Les crédits demandés pour la phase actuelle de recherches de l'I.D.S., qui s'étend sur cinq années, s'élèvent à 26 milliards de dollars, qui se répartissent de la façon suivante entre les cinq programmes.

(En millions de dollars.)

Programmes	Années budgétaires						Total
	1984	1985	1986	1987	1988	1989	
Capteurs	366,5	721	1.500	1.900	2.700	3.300	10.487,5
Armes à énergie dirigée	322,5	489	1.000	1.200	1.400	1.400	5.811,5
Armes à énergie cinétique ..	195,8	356	870,3	1.300	1.500	1.700	5.922,1
Systèmes d'analyse et de gestion de combat	82,7	99	137,5	227	260,1	288,4	1.094,7
Capacité de survie	23,5	112	270,8	321,9	453	666,7	1.847,9
Total	991	1.777	3.778,6	4.948,9	6.313,1	7.355,1	25.163,7

Source : Département de la Défense, Washington.

A mi-parcours, toutefois - nous en sommes déjà à la troisième année fiscale - on doit constater que les crédits accordés ont été inférieurs de 25 % à la demande initiale. Avec le déficit actuel du budget américain, ces insuffisances risquent d'être d'autant plus difficiles à rattraper que la majeure partie de l'effort financier du programme I.D.S. est concentré sur les dernières années.

Nonobstant ces considérations, il faut reconnaître que le programme I.D.S. s'est inscrit dans le contexte d'une croissance rapide du budget de recherche et développement du département de la défense qui a pratiquement doublé en dollars constants entre 1980 et 1986.

Les difficultés financières rencontrées lors de cette première phase de recherches laissent présumer les obstacles de même nature que rencontreront les phases ultérieures de développement et de déploiement. Même si l'on ne peut aujourd'hui prévoir les crédits qui seront alors nécessaires, les prévisions qui ont parfois été avancées évoquent des sommes considérables allant de quelques dizaines de milliards à plus de mille milliards de dollars. Les Etats-Unis ou l'Union Soviétique pourront-ils envisager des dépenses d'une telle importance ?

2°). Le problème de la "rentabilité" du système recouvre ce que les Américains appellent le "leverage" : le prix des systèmes défensifs ne risque-t-il pas d'être à ce point élevé qu'il serait

moins coûteux pour l'adversaire d'accroître ses armements offensifs que pour une nation d'adapter en conséquence son système défensif. Autrement dit, le coût de l'offense supplémentaire est-il supérieur ou non au coût de la défense supplémentaire ? La réalisation d'un système défensif suppose une fois les recherches abouties, la mise en orbite d'un grand nombre de satellites, et le maintien de conditions opérationnelles supposera un renouvellement constant. Saura-t-on développer des systèmes anti-missiles dans des conditions rentables ?

D - Les défis militaires de l'I.D.S. : les systèmes défensifs seront-ils viables ?

Lorsque l'on étudie l'efficacité potentielle des systèmes défensifs futurs, on ne doit d'ailleurs pas la comparer aux performances présentes des armements offensifs, mais prendre également en ligne de compte les améliorations qui peuvent leur être apportées.

Un certain nombre de contre-mesures passives pourraient contrarier l'efficacité des systèmes anti-missiles. On peut réduire la période de propulsion par l'utilisation de fusées plus rapides que celles d'aujourd'hui, diminuer la signature radar des cibles, multiplier à peu de frais les leurres. Le fuselage des fusées peut être rendu moins vulnérable aux armes à énergie dirigée par l'amélioration de son fuselage, et par un mouvement de rotation du missile sur lui-même.

On peut également envisager des contre-mesures actives, qui s'en prendraient directement aux éléments du système défensif. Celles-ci peuvent intervenir à trois niveaux.

. Les stations au sol des systèmes spatiaux constituent comme tout point sensible des cibles pour les actes de sabotage ou de terrorisme, les agressions conventionnelles ou nucléaires.

. Les liaisons entre les éléments satellisés et le sol peuvent être perturbées par brouillage ou par une intrusion qui consiste à faire accepter à un satellite un ordre hostile.

. Enfin, les éléments satellisés en orbite basse s'avèrent particulièrement vulnérables aux armes anti-satellites.

III - - La défense anti-missile du côté soviétique.

Lors de son passage devant la commission, le général Mery remarquait qu'à trop parler de l'Initiative américaine de défense stratégique, on finissait par occulter tout ce que les Soviétiques ont accompli depuis une bonne quinzaine d'années ; que parler par ailleurs de "défi américain" revenait à se tromper d'adversaire, et à faire passer peut-être dans une opinion peu informée l'Europe pour une victime, l'U.R.S.S. pour une puissance éprise de paix, et les Etats-Unis pour les auteurs de troubles.

Il convient donc de rappeler ici que l'Union Soviétique possède, autour de Moscou, le seul système A.B.M. déployé du monde, qu'elle a entrepris récemment de le moderniser, qu'elle a installé des radars à grande puissance et des fusées à forte accélération à vocation défensive qui transgressent vraisemblablement le Traité A.B.M. de 1972 ; enfin, que tout indique qu'elle a conduit des recherches très poussées en matière d'armes à énergie dirigée, et singulièrement de lasers de puissance.

Très vraisemblablement, estimait le général Gallois, c'est la prise de conscience de leur retard en ce domaine qui a incité les Etats-Unis à donner un coup de fouet à leurs recherches. Mais le caractère spectaculaire qu'ils ont donné à sa présentation politique, et l'utilisation maladroite et tout compte fait impropre du terme "d'initiative" ont fait involontairement la part belle à la contre-propagande soviétique.

On ne doit en effet pas perdre de vue que ce n'est pas l'I.D.S. américaine qui remettra en cause notre stratégie de la dissuasion du faible au fort (à moins que, prenant au pied de la lettre notre principe d'une défense tous azimuts, nous tenions à nous préserver la possibilité de vitrifier New-York, Boston ou Los-Angeles !...). En revanche, les efforts soviétiques de défense anti-missiles constituent au sens propre une menace pour la crédibilité de notre dissuasion, d'autant plus qu'ils se greffent sur une doctrine stratégique qui n'a jamais négligé aucun des aspects d'une défense (civile, anti-aérienne, anti-missiles), et

dont les efforts transgressent sans doute les limitations du Traité de 1972.

A - Les conceptions stratégiques soviétiques : la poursuite d'une supériorité militaire générale plutôt que la recherche des conditions d'une "destruction mutuelle assurée".

Contrairement aux desseins des stratèges américains, trop confiants dans les vertus pédagogiques des négociations Salt, les Soviétiques, lorsqu'ils ont recherché un accord bilatéral sur la limitation des arsenaux stratégiques, en ont accepté les dispositions sans adopter l'idée d'un équilibre dissuasif reposant sur la "destruction mutuelle assurée".

Les doctrines stratégiques soviétiques qui se sont succédées depuis 1945 n'ont en effet jamais exclu la possibilité d'une guerre. Au contraire des pays occidentaux, elles ne la considéraient pas comme une apocalypse absurde qui mettrait prématurément fin à l'histoire de l'humanité en général et à celle des deux adversaires en particulier, mais comme une des modalités envisageables de l'inéluctable affrontement entre deux mondes qui doit déboucher sur la défaite du système capitaliste devant le socialisme triomphant. Dans ces conditions, elles tentent donc de mettre tout en oeuvre pour aborder un conflit dans les meilleures conditions, survivre aux coups de l'adversaire, et l'emporter grâce à une supériorité militaire générale.

Pour ce faire, l'URSS s'est lancée dans un effort d'armement qui, exploitant à fond les ressources et les insuffisances des traités doit lui donner une supériorité globale en matière offensive.

Parallèlement, elle s'est efforcée de mettre sur pied depuis 1945 un système de défense très complet de façon à résister par tous les moyens, et dans les meilleures conditions aux assauts ennemis. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les efforts soviétiques en matière de systèmes anti-missiles.

B - Les trois volets de la défense soviétique.

Le système défensif soviétique comporte trois échelons complémentaires : une défense civile unique au monde, un programme de défense aérienne ambigu, et enfin le seul système anti-missiles opérationnel.

1°). La défense civile constitue l'aspect passif de la défense contre les coups qu'un adversaire pourrait porter à des cibles démographiques situées en arrière du théâtre de bataille. Elle se traduit par la construction d'abris, la fréquence des exercices auxquels est soumise la population civile, et un effort général d'enseignement. Faut-il y voir la volonté de se doter des moyens permettant de rendre plus supportable l'éventualité d'une frappe anti-cités ?

2°). Une défense anti-aérienne non dépourvue d'ambiguïté.

L'Union Soviétique, qui avait eu beaucoup à souffrir des bombardements au cours du second conflit mondial, s'est dotée d'une défense aérienne très complète.

Celle-ci a le statut d'une arme à part entière, à égalité avec l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine et les forces stratégiques, et traite de l'ensemble des menaces venues des airs qu'il s'agisse d'avions ou de missiles.

A cette fin, l'Union Soviétique s'est dotée d'une gamme impressionnante de missiles sol-air, ainsi que de composants qui, fabriqués en grande série, permettraient à l'Union Soviétique de se doter d'un système A.B.M.

L'Union Soviétique dispose d'une panoplie considérable de missiles sol-air.

Nombre de sites (ordre de grandeur)	Nombre de lanceurs par site	Nombre de cibles pouvant être traitées simultanément par un site
SA 1 : 50	60	5
SA 2 : 500	6	1
SA 3 : 500	4	1
SA 5 : 250	6	1
(SA 1, SA 2, SA 3, SA 5 regroupés en une centaine de complexes.)		
SA 10 : 50	20	3 à 6

Le missile SA.10 pourrait peut-être se voir doter d'une capacité anti-missiles. Testé il y a quelques années à une altitude voisine de 30 kms, il est capable d'une accélération de 19.000 km/h. en quelques secondes.

Enfin, le missile SAX. 12 est appelé système de défense aérienne stratégique ou de défense contre les missiles balistiques tactiques, car il est capable d'opérer en double mode. D'une portée de 200 kms, susceptible de fortes accélérations, on estime qu'il pourrait protéger une surface au sol de la dimension d'un cercle de 12 kms de rayon contre les corps de rentrée du Minuteman II, du Poséidon, ou du Pershing I. Il serait en revanche moins efficace contre les têtes du Minuteman III, du MX, ou du D5 dont les vitesses de rentrée sont très supérieures. Toutefois, son manque de précision l'obligerait à être doté de têtes nucléaires pour avoir une capacité A.B.M.

Le SAX.12 améliorerait notablement ses capacités s'il était relié à un réseau radar d'alerte avancée. Celui-ci est encore loin d'être réalisé, mais l'Union Soviétique se dote progressivement, dans le cadre de la modernisation du réseau Galosh, des composants qui pourraient un jour permettre sa réalisation.

3°). L'amélioration du système A.B.M. "Galosh" déployé autour de Moscou.

Le Traité A.B.M. de 1972 autorisait, on s'en souvient, les deux Grands à déployer des armes anti-missiles autour de deux

sites à leur choix. Ce chiffre a été ramené à un par un protocole ultérieur. Les Etats-Unis ont par la suite renoncé unilatéralement à ce droit. L'Union Soviétique a conservé en revanche le réseau "Galosh" déployé autour de Moscou, et s'est employée depuis à le moderniser, tant pour les missiles d'interception que pour le système radar.

Ce réseau comprenait encore récemment 32 silos de missiles dotés chacun d'une charge nucléaire comprise entre 2 et 4 mégatonnes. Ce dispositif était généralement crédité d'une efficacité toute relative : la puissance des charges utilisées rendait fratricide le système défensif ; la vitesse du missile restait insuffisante.

Mais ce système est aujourd'hui en cours de rénovation. Les vieux missiles sont en voie de remplacement par des missiles plus performants. Le nouveau système devrait comprendre deux couches :

- au centre, des missiles endo-atmosphériques, les SH-11, ce qui constitue une nouveauté.
- à la périphérie, des missiles extra-atmosphériques, les SH-04 d'une portée de 700 kms, voisine de celle des missiles Galosh actuels.

Les charges resteraient nucléaires, mais, le progrès technologique aidant, leur puissance explosive serait sans doute très inférieure à celle des têtes actuelles.

Si les nouvelles implantations se poursuivent au rythme actuel, le plafond des 100 silos autorisés par le traité A.B.M. sera atteint avant la fin des années quatre-vingt.

Les Etats-Unis prétendent en outre que ces silos sont rapidement rechargeables, en violation expresse du traité A.B.M.

Parallèlement, l'Union Soviétique poursuit l'amélioration de ses capacités de poursuite et de guidage des missiles par une série de radars de détection qui ne paraissent pas toujours en conformité avec le traité de 1972.

C'est le cas tout d'abord des radars "Flat twin" et "Pawn Shop", destinés respectivement à la poursuite et au guidage des missiles. Ces radars, de conception modulaire, peuvent être

produits en nombre, stockés en magasin, puis assemblés rapidement. Or l'article V du Traité A.B.M. précisé dans la clause C interdit le déploiement de systèmes et composants A.B.M. mobiles, et exclut le déploiement de radars qui ne seraient pas statiques et permanents. Or le Pawn Shop, logé dans un container sans roue de la taille d'une remorque, est manifestement mobile. Quant au "Flat twin", il l'est également si l'on entend par "mobile" "déplaçable dans des délais de six à huit semaines" : malheureusement le traité de 1972 omet de préciser la définition de "mobile". Il en résulte une ambiguïté qui s'étend à l'ensemble du système ABM-X-3 puisque celui-ci a besoin à la fois des radars Flat-Twin et Pawn Shop, et que ce n'est qu'ensemble que ces radars répondent à la définition d'un "composant".

En revanche, le déploiement d'un sixième radar à balayage électronique de grande envergure à Krasnoyarsk viole manifestement le traité A.B.M.

Ce sixième radar vient compléter la couverture des approches du territoire soviétique assurée par les cinq radars de type "Petchora" déjà en place et donne, par conséquent, à l'Union Soviétique une capacité d'alerte avancée pour l'ensemble de son territoire. La mise en place d'un tel système n'est pas, en soi, interdite dans la mesure où les radars sont bien situés à la périphérie du territoire et sont dirigés vers l'extérieur.

Or, à la différence des cinq précédents radars du même type, le radar de Krasnoyarsk est situé en retrait par rapport à la frontière, ce qui est donc contraire à la lettre du traité A.B.M. ; ainsi situé, un radar est plus facilement défendable contre une attaque ennemie, et peut se voir conférer des capacités de gestion de la bataille, c'est-à-dire suivre les missiles ennemis, les affecter entre les batteries amies, noter les résultats, puis, le cas échéant, réaffecter les missiles qu'un premier coup aurait manqués.

Parallèlement, l'Union Soviétique semble poursuivre des recherches assez voisines de celles des Etats-Unis sur les armes à énergie dirigée, sans que l'on puisse parfaitement les cerner, faute d'information.

Les publications scientifiques spécialisées montrent des chercheurs intéressés dans la plupart des domaines de recherche concernés par l'I.D.S. : systèmes de détection, énergies dirigées ... De fortes présomptions existent par ailleurs

selon lesquelles les Soviétiques auraient testé, à partir de 1975, des lasers capables de perturber le fonctionnement de satellites.

Par ailleurs les photos satellites révèlent l'importance de l'effort de recherche lancé : il existe, au coeur de l'Union Soviétique, sur le site de Sary Chagan trois complexes consacrés aux énergies dirigées qui ont chacun entrepris l'étude de différents types de lasers.

*

* *

L'avance supposée de l'Union Soviétique en matière de défense anti- missiles, l'ampleur de l'effort consenti par les Etats-Unis pour rattraper leur retard, et la popularité du projet de défense stratégique confirment l'importance du rôle majeur que joueront à l'avenir les systèmes A.B.M. dans les rapports de forces militaires.

La France, dont la stratégie repose sur la menace que ses forces nucléaires font peser sur les villes d'un éventuel agresseur, doit tenir compte de cette évolution qui met en jeu ses intérêts les plus vitaux, son indépendance, sa survie.

Quatrième partie :

La France et l'Initiative de défense stratégique.

Quatrième partie : La France et l'Initiative de défense stratégique -

Pourquoi un débat sur l'initiative de défense stratégique ?

Pourquoi la France a-t-elle dû prendre position sur les problèmes soulevés par l'I.D.S. ? La question vaut sans doute d'être posée alors que l'initiative américaine ne constitue encore, à ce jour, qu'un programme de recherches - dont la liberté constitue un principe incontestable -, et que la défense de la France reste fondée sur la stratégie de dissuasion nucléaire.

Mais le débat - par-delà ses débordements médiatiques, inédits pour des questions de cette nature - ne pouvait être esquivé. Le problème est réel, les discussions suscitées par l'I.D.S. légitimes, pour au moins trois séries de raisons : l'impact technologique de l'effort de recherche annoncé ; ses implications politiques au regard des relations Est-Ouest ; et, plus encore, ses incidences dans le domaine de la réflexion stratégique.

- Le défi technologique. Il faut d'emblée écarter comme insuffisantes certaines réponses péremptoires destinées à évacuer le problème et fondées sur l'idée que le label "I.D.S." ne recouvrirait que des programmes de recherche lancés depuis plusieurs années, des projets déjà anciens.

Car les responsables français, civils et militaires, ne peuvent se désintéresser d'un effort de recherche qui s'est concrétisé par la constitution d'une organisation - la S.D.I.O.* - fortement structurée, le rassemblement de crédits considérables - plus de 20 milliards de dollars en cinq ans, et des programmes ambitieux qui ont déjà trouvé des commencements d'application avec l'envoi des premières armes spatiales. La France, ainsi que le remarquait le Premier ministre, M. Jacques Chirac, "ne peut rester à l'écart de ce grand mouvement inévitable, irréversible et justifié".

* Stratégie défense initiative organisation.

L'impact technologique de l'I.D.S. a, pour ces raisons, servi en quelque sorte de "catalyseur" - et ce n'est pas le moindre de ses apports - à l'anxiété française et européenne vis-à-vis de l'avance technologique américaine et japonaise. Il était dès lors indispensable d'approfondir la réflexion pour tenter d'apprécier la valeur effective d'une entreprise, présentée tantôt comme une sorte de nouveau "programme Apollo" devant bénéficier à l'économie américaine dans son ensemble, tantôt comme un "Plan Marshall technologique" dont les pays alliés pourraient tirer profit.

- Le défi politique - Les implications de l'I.D.S. sur les négociations soviéto- américaines et sur les relations Est-Ouest ne pouvaient davantage laisser indifférent un pays comme la France, compte tenu de la place qui lui revient sur la scène internationale et, singulièrement, de son refus de voir ses forces nucléaires indépendantes prises en compte dans les conversations entre les deux plus grandes puissances.

L'Union soviétique apporte elle-même la preuve de l'importance politique de l'I.D.S. en y voyant - et en y dénonçant - une tentative des Etats- Unis d'acquérir une supériorité décisive. L'objectif de l'Union soviétique est d'utiliser les négociations de Genève pour paralyser les efforts américains en matière de systèmes défensifs, l'I.D.S. faisant, à ses yeux, obstacle à l'émergence d'un accord sur la réduction des arsenaux. Le plan présenté par M. Gorbatchev le 15 janvier 1986 et visant, ni plus ni moins, "à libérer la terre de toutes les armes nucléaires avant la fin de ce siècle" illustre de façon spectaculaire cette démarche qui admet en quelque sorte la finalité ultime du discours sur l'I.D.S. - éliminer la menace de l'apocalypse nucléaire - pour mieux faire l'économie de cette phase d'élaboration d'un bouclier spatial destiné à rendre les armes nucléaires inutiles. Un tel projet - qui supposerait en particulier que Paris renonce à la modernisation en cours de sa force de dissuasion - ne peut naturellement être ignoré par la France.

- Le défi stratégique - Enfin - et c'est le point fondamental -, l'I.D.S. semblait, à long terme, destinée à remettre en cause l'une des conditions essentielles de la stabilité stratégique, à savoir l'acceptation de la vulnérabilité mutuelle des populations

- sur la base de laquelle avaient été conclus les accords de contrôle des armements SALT 1 et SALT 2.

En dépit des graves et multiples incertitudes qui caractérisent, à ce stade, le projet militaire visant à empêcher une première frappe, plusieurs considérations ont imposé à la réflexion stratégique française de prendre désormais davantage en compte la dimension spatiale. Rappelons-les ici d'un mot :

- les craintes de certains Européens d'une altération du "couplage" entre les deux rives de l'Atlantique, c'est-à-dire de l'automatisme et de l'ampleur de la réaction nucléaire américaine à une agression en Europe ;

- le renforcement des programmes défensifs soviétiques qui risque de résulter, quelle que soit l'évolution de la position américaine, de l'initiative de défense stratégique ;

- et, de façon plus immédiate, la recherche par les Etats-Unis d'un soutien de leurs alliés à l'I.D.S., matérialisé, en mars 1985, par l'invitation adressée par le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, aux Etats de l'Alliance et à quelques autres de s'associer à leurs programmes de recherches.

Pour toutes ces raisons, l'irruption des armements spatiaux constitue une donnée nouvelle à prendre en considération dans le cadre de la modernisation des trois composantes - sous-marine, aérienne et terrestre - de nos forces de dissuasion nucléaire, dont la crédibilité exige naturellement la capacité de pénétration de nos missiles.

*

* *

I - Les éléments initiaux de la position française.

Conduite à prendre position sur les problèmes soulevés par l'Initiative de défense stratégique et les recherches en matière de défense spatiale, le Gouvernement français a, dès juin 1984,

fait à la conférence de Genève sur le désarmement des propositions tendant à interdire la militarisation de l'espace. Il a réitéré son attachement au traité A.B.M. de 1972 dont il a condamné les interprétations opportunistes pouvant conduire à sa violation. Sur ces bases, la France avait clairement rejeté en 1985, par-delà certaines ambiguïtés et certaines évolutions, l'offre américaine de participation au programme I.D.S.

A - L'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace : les propositions françaises du 12 juin 1984 à la conférence de Genève sur le désarmement.

La position française relative à l'I.D.S. doit d'abord être replacée dans le cadre d'ensemble des problèmes liés à la limitation des utilisations militaires de l'espace. Si les autorités françaises ont, à différentes reprises, pris position à ce sujet, il paraît opportun de rappeler la présentation d'ensemble faite le 12 juin 1984 par le délégué français à la conférence du désarmement.

Décelant des "risques sérieux de déstabilisation" dans le développement de systèmes antimissiles ou antisatellites, y voyant "des implications directes pour la France, sa sécurité et celle de l'Europe", considérant comme légitimes les craintes d'"une dimension nouvelle et dangereuse dans la course aux armements", la France estimait possible et souhaitable que des accords vérifiables puissent intervenir en vue de consolider le régime actuel et d'éviter des développements déstabilisants.

Dans cette perspective, la France a notamment proposé :

- la limitation très stricte des systèmes antisatellites, y compris l'interdiction de tous ceux susceptibles d'atteindre des satellites en orbite haute ;
- la prohibition, pour une période de cinq ans renouvelable, du déploiement de systèmes d'armes à énergie dirigée et l'interdiction des essais correspondants ;
- le renforcement du système établi par la convention du 14 juin 1975 sur l'enregistrement des objets spatiaux et la mise en place d'un certain nombre de "mesures de confiance" réciproques.

Ainsi présentées, moins de six mois après le 6 janvier 1984 - date à laquelle le Président Reagan avait décidé le programme de recherches américain en vue de l'édification d'un système de défense stratégique -, ces propositions font figure de réponse française avant la lettre à l'Initiative de défense stratégique. Elles en fixent en tout cas le cadre et préfigurent à tout le moins une position restrictive et réticente.

Elles reposent fondamentalement sur le souci du Gouvernement français d'éviter toute position susceptible d'apparaître comme la caution donnée à un changement de stratégie nucléaire ou pouvant servir d'alibi à une quelconque remise en cause de la dissuasion qui a préservé la paix en Europe au cours des dernières décennies et demeurera, en tout état de cause, indispensable au-delà de ce siècle.

Ces propositions trouvent en particulier leur prolongement dans l'attachement réaffirmé par la France aux dispositions du traité américano-soviétique A.B.M. de 1972 sur les systèmes antimissiles balistiques, qui ne répondent toutefois qu'imparfaitement aux questions posées, sur le plan international, par les développements de l'Initiative de défense stratégique.

B - Des limitations du traité A.B.M. aux perspectives de déploiement : les réticences françaises.

Conclu en 1972 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, le traité A.B.M. limite très étroitement les systèmes antimissiles balistiques à la défense de la capitale des pays concernés ou d'une base de missiles stratégiques. Constituant un des seuls véritables accords de limitation des armements, le traité A.B.M. apparaît à la France d'autant plus positif qu'il semble contribuer à garantir tout à la fois la crédibilité de la stratégie américaine, et celle de la stratégie de dissuasion française.

Sur cette base favorable qu'il importe de préserver, les développements relatifs à la mise au point de systèmes défensifs appellent, aux yeux des autorités françaises, deux séries de commentaires différents selon qu'il s'agit d'effectuer des

recherches ou de passer au déploiement des systèmes mis au point.

1°. Les recherches entreprises ne peuvent être interdites ou prévenues, pour de simples raisons matérielles. Aussi le traité A.B.M. ne peut-il qu'autoriser de tels efforts. On rappellera d'ailleurs que l'Union Soviétique n'est pas restée inactive en ce domaine, ainsi qu'on l'a montré précédemment.

Dès lors, il est compréhensible et, pour tout dire, légitime que, de leur côté, pour éviter le danger de développements unilatéraux de la part des Soviétiques dans ces directions, les Etats-Unis procèdent eux aussi à des recherches.

2°. L'éventualité de déploiements pose des questions toutes différentes, créant une situation qui comporterait, selon la France, des incertitudes et des risques qui peuvent être ainsi présentés.

L'évolution la plus défavorable résiderait naturellement dans un déploiement unilatéral d'un système défensif par l'Union soviétique. Mais, même dans l'hypothèse d'un déploiement des deux côtés, trois facteurs d'inquiétudes subsistent : une diminution du poids relatif des forces de dissuasion nucléaire ; une relance de la course aux armements ; une déconsidération dans l'opinion des fondements mêmes de notre stratégie.

- Première observation : il est certes possible d'arguer que, dans cette hypothèse, les Etats-Unis, conscients d'une moindre vulnérabilité de leurs sites stratégiques, voire - mais ceci reste très aléatoire - de leurs populations, seraient plus disposés à prendre, le cas échéant, une décision d'intervention nucléaire au bénéfice de leurs Alliés et que la dissuasion s'en trouverait, du même coup, renforcée. Mais il demeure que la diminution des capacités de pénétration des systèmes nucléaires américains, britanniques ou français, affecterait simultanément la crédibilité des forces de dissuasion nucléaire. Le poids relatif de la menace conventionnelle et chimique du Pacte de Varsovie s'en trouverait du même coup gravement valorisé.

- Deuxième point : les perspectives de développement des systèmes défensifs risquent d'entraîner un nouvel accroissement du nombre des systèmes offensifs, ceux-ci étant désormais investis d'une double mission : non seulement garantir des capacités de pénétration suffisantes, mais aussi, dans le même temps, détruire un nombre aussi grand que possible des nouveaux systèmes défensifs. Il en résulterait ainsi une aggravation de la course aux armements.

Pour ces raisons, la France, pour éviter des déploiements "sauvages", aurait préféré s'en tenir aux limitations du traité A.B.M., ou les compléter en fonction des développements technologiques actuels.

- Troisième souci : La position française relative à l'I.D.S. doit ainsi, en tout état de cause, et quelle que soit l'incertitude relative à la "faisabilité" des systèmes défensifs, prendre en considération le fait majeur que la défense anti-missiles ne saurait aboutir en aucun cas de figure et dans un avenir prévisible, à la disparition des systèmes nucléaires offensifs. C'est pourquoi il est apparu d'emblée au Gouvernement qu'il serait très dangereux de laisser miroiter à l'opinion, à travers l'I.D.S., une telle illusion, qui occulterait le fait que l'on ne "désinventera" pas l'arme nucléaire et que la recherche éventuelle d'une protection se doublera inéluctablement de la recherche simultanée d'une capacité de pénétration accrue. C'est ainsi que les Etats-Unis annoncent qu'ils recherchent, en même temps que de nouveaux systèmes défensifs, des capacités de pénétration plus sûres. Et il ne fait aucun doute que l'Union soviétique agit dans le même sens.

C'est dans ce contexte que s'est inscrite en 1985 la réponse de la France à l'offre américaine de participation au programme I.D.S.

C - Le rejet par la France de l'offre Weinberger de participation au programme I.D.S.

C'est -rappelons-le- le 26 mars 1985, que M. Weinberger, secrétaire américain à la Défense, invitait officiellement les Etats membres de l'Alliance Atlantique, ainsi qu'Israël, le

Japon et l'Australie, à faire connaître dans un délai de "soixante jours" -exigence bientôt retirée- les domaines dans lesquels ils étaient intéressés à participer au programme I.D.S.

S'appuyant sur les considérations précédentes, la réponse française à cette proposition a pris la forme d'un rejet explicite - et, aux yeux de la majorité de la commission, inutilement spectaculaire -, par la voix du Président de la République, à Bonn, le 4 mai 1985.

Dans ses prolégomènes au recueil de discours intitulé "Réflexions sur la politique extérieure de la France", le Président de la République a rapporté son entretien de Bonn avec M. Reagan en ces termes : "J'observai d'abord que la France ne consentirait pas à souscrire à quelque accord que ce fût, notamment dans l'ordre militaire, sans avoir part à la décision, que le rôle d'exécutant qui nous était dévolu suffisait à justifier mon refus. Puis je sortis de ce discours pour discuter le bien-fondé de la stratégie au terme de laquelle on voyait poindre la "guerre des étoiles". J'en contestai l'opportunité alors que les négociateurs américains et russes venaient de convenir d'en débattre à Genève ; j'en contestai le fond : la défense spatiale ne pouvant avant un demi-siècle, pour le moins, se substituer au nucléaire, que deviendrait l'Europe entre-temps ? Pourquoi sortir d'un équilibre qui garantit la paix depuis quarante ans ?"

Bref, si le problème de la coopération technologique est, en effet, essentiel -d'où le projet "Eurêka" d'Europe de la technologie-, la France est "rétive" au projet stratégique tel qu'il est présenté dans l'I.D.S. et considère la proposition faite aux Européens à la fois floue et insuffisante.

On peut déplorer que cette réponse, qui s'appuyait sur une appréciation exacte de l'I.D.S. au regard de la sécurité européenne et française, eût été présentée d'une façon peut-être prématurée, qui paraissait maladroite à l'égard des Etats-Unis, de nos alliés européens, et de nos propres entreprises.

- Cette réponse est apparue prématurée tant à l'égard des Etats-Unis que de nos alliés européens.

Dans son empressement à condamner un programme présenté à l'origine comme mettant en cause la dissuasion, la position française n'a peut-être pas été suffisamment attentive aux évolutions qui se manifestaient dans la position américaine et présentaient désormais les systèmes anti-missiles comme un complément et non un substitut de la dissuasion. Il n'est certes pas douteux que certaines maladresses américaines, dans la

présentation initiale du programme et dans les conditions de l'offre de participation faite aux alliés, méritaient d'être relevées. Elles ne devaient toutefois pas donner l'impression de guider la réponse de la France sur le fond des choses. A cet égard, les termes de la réaction française sont apparus pour le moins inadaptés.

Faut-il en outre rappeler que cette réponse à l'offre de participation américaine faisait suite aux propositions formulées par la France dès 1984 visant à interdire toute militarisation de l'espace pour une période de cinq ans renouvelable, ce que le futur ministre de la Défense, M. André Giraud, avait pu, à juste titre, considérer comme tout à la fois "inutile - puisqu'il n'y aura pas (de telles armes) avant cinq ans -, hostile à l'égard de nos alliés, voué à l'échec diplomatique, et enfin irréalisable car incontrôlable" ("Le Monde" du 21 février 1986) ?

Parallèlement, alors que les sept Etats membres de l'U.E.O. avaient décidé les 22 et 23 avril 1985 à Bonn de "rechercher une réaction aussi coordonnée que possible à l'invitation américaine", le refus français du 4 mai apparaissait isolé, alors que plusieurs pays - tels le Canada, la Norvège et le Danemark - devaient adopter par la suite une position similaire.

- enfin, le caractère spectaculaire du "non" de Bonn pouvait sembler faire le jeu de l'Union Soviétique engagée dans une intense bataille de propagande au sujet de l'I.D.S. et des systèmes défensifs afin de tenter de casser le front des pays occidentaux ; au moment même de la réouverture des négociations de Genève et alors que la bataille des euromissiles - qui avait, quant à elle, heureusement marqué la fermeté des démocraties de liberté - n'est pas achevée, un tel risque ne devait pas être tenu pour négligeable.

- apparemment très explicite, le rejet français n'était toutefois pas dépourvu d'ambiguïté dans la mesure où, si un accord gouvernemental est exclu, les entreprises françaises demeurent, pour leur part, libres de nouer les contacts qu'elles jugent utiles. Etait-il véritablement nécessaire, dans ces conditions, d'adopter une présentation si catégorique d'une position somme toute nuancée et relativement ouverte ?

Cette présentation paraissait également maladroite à l'égard de nos entreprises qui, tout en étant autorisées à

travailler sur des contrats I.D.S., n'y étaient cependant guère encouragées par l'attitude critique du Gouvernement.

La majorité de notre commission se réjouit de voir le nouveau Gouvernement français adopter une attitude plus favorable à l'égard des démarches entreprises par certains groupes français, dès lors qu'ils estiment une telle participation profitable, en dépit du précieux temps perdu au cours des derniers mois.

Ces erreurs de présentation sont d'autant plus regrettables que, sur le fond, le jugement porté par les autorités françaises sur l'I.D.S. était parfaitement conforme à une juste appréciation des conditions de la sécurité européenne et française. Elle n'a d'ailleurs pas été modifiée par le changement de gouvernement.

M. André Giraud pouvait ainsi constater, dès le 21 février dernier, que : "Si l'on peut critiquer l'attitude prise à l'égard des Etats-Unis dans l'affaire de l'I.D.S., l'analyse faite de ce concept est irréprochable tant dans ses considérants techniques que dans les jugements qui sont portés sur des conséquences militaires et politiques prévisibles : "L'I.D.S., pour un temps indéfini, demeurera un facteur de déstabilisation. Elle ne renforce ni la sécurité de la France ni celle de l'Europe".

La majorité de la commission approuve, dans ses grandes lignes, cette analyse. Encore faut-il clairement distinguer les deux aspects de l'I.D.S. : "d'une part, l'étude de faisabilité d'un nouveau concept stratégique, essentiellement défensif, dont la mise en place se situe, au minimum, à l'échéance de vingt ou vingt-cinq ans, et qui suscite de légitimes réticences de la part du Gouvernement français ; et d'autre part, la mise en route immédiate d'un ensemble de programmes de recherche-développement, permettant l'exploration de plusieurs technologies essentielles, dans lesquelles la France et ses entreprises ne sauraient se laisser distancer.

II - Les trois aspects de la réponse française.

L'attitude prise par la France à l'égard de la proposition américaine de participation au programme de recherches I.D.S. a, par la suite, été explicitée, précisée et nuancée, de telle sorte

que l'on peut aujourd'hui mieux cerner sa signification sur un triple plan politique, militaire et technologique.

A - La signification politique : une profonde méfiance à l'égard des dangers contenus dans la présentation initiale de l'I.D.S.

La France a d'abord, par sa réponse, voulu exprimer nettement ses préoccupations d'ordre politique. M. Laurent Fabius, alors Premier ministre, les exposait ainsi en 1985 devant l'Institut des hautes études de défense nationale : "il est discutable de chercher à fonder un concept stratégique sur des possibilités technologiques lointaines. Il est surtout dangereux de dévaloriser ce qui constitue pour longtemps encore le fondement même de notre sécurité, à savoir la dissuasion nucléaire".

La France a donc tenu à marquer ses distances à l'égard d'un projet qui lui semble présenter sur le plan politique une double série de dangers : à l'égard de l'opinion publique, et en fonction des relations Est-Ouest.

1° La présentation de l'I.D.S. aux opinions publiques, dangereuse aux yeux de Paris, a conduit la France à s'écarter du discours utilisé par les Etats-Unis qui présentait l'élimination de la menace nucléaire comme l'objectif ultime de ce programme. Selon les autorités françaises, cette préoccupation aboutissait à remettre en cause la légitimité même de l'instrument sur lequel est fondée notre sécurité.

On a vu dans les pages précédentes les raisons, essentiellement d'ordre politique et intérieur, qui ont incité les Etats-Unis à adopter une telle présentation : la mobilisation du potentiel scientifique et industriel, l'accroissement des ressources budgétaires à un rythme élevé, la volonté surtout de rallier les tendances pacifistes de l'opinion au complexe militaro-industriel ont naturellement conduit les responsables américains à faire état d'ambitions apparemment très exaltantes.

Par la suite, confrontés à l'inquiétude de leurs alliés, à l'expérience des graves inconvénients d'un tel discours qui semble cautionner la condamnation morale des moyens de notre sécurité, et ouvre la porte à des contre-offensives diplomatiques

de l'Union Soviétique, les Etats-Unis sont revenus à une présentation acceptable de l'I.D.S. Celle-ci est dorénavant présentée comme devant renforcer la dissuasion et non la saper.

La vigilance s'impose cependant toujours en ce domaine, dans la mesure où l'Union Soviétique poursuit, de son côté, une vaste campagne destinée à semer le doute dans l'opinion occidentale. Son objectif principal - qu'avait déjà illustré les campagnes antérieures sur le non emploi en premier de l'arme nucléaire - est en effet de miner la confiance que l'opinion occidentale peut avoir dans la crédibilité de la dissuasion nucléaire. Dans la mesure où l'I.D.S. est un projet à très long terme, l'U.R.S.S commence déjà à exploiter les controverses stratégiques qu'elle ne va pas manquer de susciter durant de longues années, bien avant l'aboutissement éventuel des recherches entreprises.

2°/ Les incidences de l'I.D.S. sur les relations Est-Ouest ont suscité pour des raisons de même nature une attitude réservée de la part de la France.

Lors de précédents développements, nous avons vu que le bilan des retombées de l'initiative américaine sur les négociations américano-soviétiques mérite une appréciation très nuancée.

Certes, les Etats-Unis semblent, à première vue, avoir remporté un avantage moral sur l'U.R.S.S. en contraignant les négociateurs soviétiques à reprendre des pourparlers qu'ils avaient rompus.

Mais on peut également considérer que l'I.D.S. a facilité la tâche des dirigeants soviétiques, en leur offrant une occasion de sortir de l'impasse où ils s'étaient maladroitement engagés, et en leur fournissant de nouveaux éléments pour une offensive diplomatique en direction d'objectifs inchangés.

La France redoute que l'I.D.S. ne serve de moyen de diversion si ce n'est de blocage des négociations de Genève, qui, obérant le domaine de la réduction des armements offensifs, pourtant prioritaire, ne soit l'occasion de propositions globales de désarmement au cours desquelles on verrait resurgir l'éternelle exigence soviétique de la prise en compte et du plafonnement des forces tierces.

Dans ces conditions, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées estime que la position politique française à l'égard de l'I.D.S. devrait reposer sur trois idées-force :

- Première idée : il faut prendre ses distances vis-à-vis de toute condamnation catégorique et sans appel de l'I.D.S., qui ne pourrait que faire le jeu de l'adversaire.

Le rejet de l'I.D.S. a pu paraître justifié tant que ce programme avait été présenté comme l'origine d'une nouvelle ère stratégique. Les ambiguïtés de cette présentation initiale sont aujourd'hui dissipées : de l'aveu des responsables américains, l'I.D.S. n'a pas pour objectif de saper la dissuasion mais de la renforcer. Dans ces conditions, persévérer dans une condamnation systématique de l'I.D.S. risquerait d'accréditer l'image dans l'opinion d'une Europe victime, d'une Amérique fauteur de trouble, et d'une U.R.S.S. avide d'équilibre stratégique.

La France, parallèlement, doit rejeter les allégations soviétiques. L'I.D.S. est un programme de recherche qui ne viole pas le traité A.B.M., et ne doit pas, de ce fait, être condamné en tant que tel.

- Deuxième idée : il convient d'éviter toute controverse sur la légitimité de la recherche. Car tel serait le jeu de l'U.S.S.S. qui par le biais de la contestation de l'I.D.S., espère soumettre l'ensemble des recherches militaires menées dans les pays de l'Alliance et du Pacte de Varsovie à un contrôle international, lequel, en raison de la dissymétrie des systèmes, ne pèserait guère que d'un côté.

- Troisième principe : la France doit toutefois rester fidèle au principe d'indépendance nationale, conformément à la volonté du Président de la République, de ne pas s'engager dans un programme de recherches national américain, entièrement dirigé par les Etats-Unis, tout en autorisant cependant ses entreprises à contracter avec le S.D.I.O.

B - La signification militaire et stratégique : la volonté de garantir la crédibilité de notre dissuasion.

Des auditions de MM. Charles Hernu, Paul Quilès et André Giraud, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a tiré la conclusion que notre concept de défense n'était pas menacé de vieillissement dans les vingt prochaines années, à condition toutefois que nous procédions aux adaptations et aux modernisations nécessaires.

Des conséquences prévisibles de l'I.D.S. pour notre dissuasion, nous devons tirer les adaptations nécessaires de notre armement nucléaire.

1°). Les conséquences prévisibles de l'I.D.S. pour la force de dissuasion française.

La question fondamentale est en effet celle du maintien des capacités de pénétration de nos forces stratégiques françaises et donc de leur crédibilité.

Les analyses du chapitre précédent ont montré les failles d'un système défensif, les défis technologiques auxquels il devrait répondre, enfin, l'extrême vulnérabilité des éléments installés dans l'espace. Dans ces conditions, et même à long terme, la réalisation d'un bouclier parfaitement étanche semble à tout le moins fort hypothétique.

Une appréciation d'ensemble relativement optimiste peut donc reposer, selon les autorités françaises, sur trois considérations complémentaires.

- Première considération : face à une stratégie anti-cités comme la nôtre, toute défense doit viser à l'efficacité absolue pour avoir un sens. La France dispose à cet égard d'un avantage sur les deux superpuissances. Celles-ci, en effet, sont obligées d'avoir une stratégie antiforces qui risque d'être compromise par l'efficacité, même relative, de défenses A.B.M. destinées à sauvegarder une capacité de riposte minimale. Une des conséquences paradoxales de l'I.D.S., si les systèmes prévus

s'avéraient réalisables, pourrait donc consister en un retour des deux superpuissances à une stratégie de frappe anti-cités.

- Seconde idée : les efforts techniques et financiers qu'exigera le maintien de notre capacité de pénétration sont sans commune mesure avec les investissements colossaux nécessaires à la réalisation d'une défense stratégique. C'est ce que M. Paul Quilès décrivait comme l'application au domaine financier de la dissuasion du faible au fort.

- Troisième idée : aucun écran défensif d'envergure ne paraît pouvoir être opérationnel avant un quart de siècle - au moins 2010 - ; ainsi la totalité des puissances nucléaires renforce et modernise son arsenal offensif pour les trente ans à venir. La plupart de ces armes restent d'ailleurs balistiques.

2°). Les mesures destinées au maintien de la crédibilité de notre force de dissuasion.

Si la dissuasion française ne semble pas inévitablement compromise par les systèmes défensifs, il ne fait cependant aucun doute qu'elle ne conservera sa crédibilité qu'autant que nous concentrerons nos efforts sur l'amélioration de ses capacités de pénétration.

Plusieurs mesures complémentaires doivent être envisagées pour rendre plus difficiles la détection, puis la destruction de nos armes nucléaires.

a). Rendre plus difficile la détection des missiles et des ogives.

- Lors de la première phase du parcours d'un missile, phase de propulsion, il faut envisager de leurrer le système défensif adverse par le lancement d'un grand nombre de missiles sans têtes nucléaires - et donc relativement bon marché - et de le saturer par le tir de salves particulièrement denses.

- Lors des phases ultérieures, on devrait concurremment multiplier les leurres, et s'efforcer de réduire la signature radar de nos ogives nucléaires. Cette direction n'est pas nouvelle. Le M4 qui équipe notre dernier sous-marin nucléaire nous a déjà fait franchir un pas important dans ce sens. Par ailleurs, la direction des applications militaires du C.E.A. s'est vu fixer pour 1994, date d'entrée en service du futur sous-marin nucléaire lance-engins de nouvelle génération, des objectifs

encore plus ambitieux pour la miniaturisation des têtes nucléaires. Cet effort devra être poursuivi.

- à côté de ces mesures passives, nous devons étudier les possibilités qu'offrirait l'aveuglement des radars par des explosions nucléaires.

- enfin, parallèlement, nous devons nous réserver la possibilité de développer, au vu des conclusions des travaux de l'I.D.S. en 1990, de nouveaux systèmes d'armes destinés à contourner une éventuelle défense stratégique spatiale des Soviétiques. Il existe en effet des armes nucléaires qui ne sont pas transportées hors de l'atmosphère et qui seraient donc à l'abri d'un bouclier spatial : missiles de croisière, bombardiers "invisibles", artillerie nucléaire ...

b). Renforcer le durcissement de nos armes.

Les têtes nucléaires de nos missiles, malgré les contraintes résultant de leur miniaturisation évoquée plus haut, peuvent aussi bien résister à des explosions nucléaires mégatonniques proches, qu'aux conditions physiques extrêmes qu'elles rencontrent lors de leur rentrée dans l'atmosphère. Nous pourrions munir nos missiles de protections similaires pour les mettre efficacement à l'abri des armes lasers.

Tels sont les principaux axes d'action et de réflexion d'ores et déjà fixés par les autorités françaises. Reste, non seulement, à mener à bien les recherches entreprises, mais aussi à envisager toutes les orientations nouvelles susceptibles de s'avérer nécessaires à l'avenir.

c). Rester attentifs aux évolutions des systèmes défensifs pour leur trouver des parades.

Un effort considérable doit en effet être mené pour maintenir dans l'avenir prévisible la crédibilité de notre force de dissuasion face aux systèmes de défense anti-missiles améliorés ou radicalement nouveaux qu'il nous est aujourd'hui possible d'envisager, d'abord au sol, puis dans l'espace.

Pour être en mesure de mettre en oeuvre les parades susceptibles de maintenir la capacité de pénétration de nos forces, comme pour faire face à l'évolution des techniques liées à l'I.D.S. et à leurs conséquences inévitables sur nos systèmes d'armes conventionnels, la commission d'études sur les armes

spatiales a ainsi suggéré dans son rapport de synthèse quatre séries de mesures et de réflexion.

- "Il faut d'abord comprendre et évaluer les techniques mises en jeu dans un système de défense spatiale.

En effet, la méconnaissance des performances réelles d'un système défensif déployé par un adversaire potentiel est à la fois coûteuse et gênante, car elle nous oblige à introduire dans nos calculs un facteur d'incertitude qui serait aujourd'hui considérable. Si elle se maintenait, une telle situation pourrait conduire à pénaliser indûment nos systèmes de dissuasion, en limitant exagérément certaines des performances essentielles à leur efficacité. Nous devons donc être capables d'évaluer les implications réelles des innovations technologiques entraînées par l'I.D.S. pour nous faire une idée aussi précise que possible de l'efficacité des armes et des systèmes que l'adversaire serait susceptible de déployer.

- Il faut ensuite savoir tirer parti des connaissances ainsi acquises pour étudier et être en mesure d'appliquer dans des délais convenables l'ensemble des mesures susceptibles de maintenir la capacité de pénétration de nos forces. On peut, par exemple, citer les travaux suivants qui pourraient être entrepris ou poursuivis :

- on doit mener l'étude des différents modes de durcissement de l'ensemble du missile aux effets des armes à énergie dirigée et notamment à ceux des lasers continus ou impulsionnels.

- on doit étudier de nouvelles conceptions de missiles afin de raccourcir la durée de la phase propulsée et, le cas échéant, d'augmenter le nombre de cibles à traiter par séparation du missile en sous-missiles indépendants : on peut également envisager de diminuer la taille et d'augmenter le nombre de missiles tirés d'une même plate-forme de tir, terrestre ou sous-marine (...)"

Ces suggestions ne sauraient cependant demeurer des vœux pieux. Elles doivent être concrètement et rapidement traduites dans les faits. Car la crédibilité de notre force de dissuasion est à ce prix ; il y va, de ce fait même, de la sécurité de la France.

C - La signification technologique : un scepticisme justifié sur "la manne" américaine et la volonté de privilégier l'effort européen.

Troisième aspect de la réponse faite par Paris à la proposition américaine de participer au programme I.D.S., la position française revêt sur le plan technologique une double signification : le rejet de la participation proposée par les États-Unis ; le souci de privilégier, à travers le projet "Euréka" lancé par la France le 17 avril 1985, l'effort européen dans le domaine des technologies de pointe.

1°). Un rejet de la proposition américaine dicté par une analyse sceptique de ses retombées financières et technologiques pour l'Europe.

La question de la place de l'Europe dans les technologies de pointe civiles ou militaires était posée depuis longtemps. Mais il est indéniable que l'I.D.S. a provoqué une sorte de choc psychologique en Europe et accéléré une prise de conscience qui manquait encore de fermeté, et dont il faut assurément se réjouir.

Toutefois, l'offre de M. Weinberger a paru aux autorités françaises trop liée au souci d'obtenir de l'Alliance un soutien au concept de l'I.D.S. Selon Paris, cette invitation se relie, certes, à un véritable problème mais elle ne le fait pas dans les meilleurs termes. Le souci de la France, partagé par les pays européens de l'Alliance, concerne en effet la coopération transatlantique dans son ensemble.

Particulièrement sensible aux différentes barrières que devrait surmonter l'Europe en matière de coopération technologique avec les États-Unis (cf supra : le traité A.B.M. de 1972, la réglementation américaine, les réserves du Congrès), la France estime faibles, pour ne pas dire marginales les ressources financières qu'elle pourrait tirer d'une participation à l'I.D.S. Elle craint par ailleurs les risques de sous-traitance, voire d'exode des cerveaux que pourrait entraîner une participation désordonnée aux programmes de recherches européens.

L'I.D.S. est un projet de recherche américain, dont les Etats-Unis entendent conserver l'entière maîtrise, et dont les résultats seront propres à favoriser une défense du territoire des U.S.A.

Dans ces conditions, la véritable urgence est, si l'on ne veut pas "rester sur le bord de la route", de mobiliser nos capacités scientifiques et industrielles au niveau national et européen, ce qui pourrait constituer ultérieurement la condition d'une coopération satisfaisante avec les Etats-Unis.

2°). Le lancement du projet "Eurêka" d'Europe de la technologie.

Selon le Gouvernement français, ce problème déborde la recherche militaire stricto sensu. C'est pourquoi le projet "Eurêka", qui constitue la principale illustration de sa démarche se veut d'abord à vocation civile.

En faisant prendre conscience aux pays européens des nouvelles orientations et de la puissance du système de recherches américain, l'I.D.S. a servi en quelque sorte de révélateur. Les conséquences de cette nouvelle étape sur les industries d'armement, sur le secteur spatial, sur l'aéronautique et plus généralement sur les hautes technologies destinées au secteur civil, seront telles qu'elles posent, par elles-mêmes, à la France et à l'Europe, un défi technologique de première importance.

Le programme Eurêka, proposé le 18 avril 1985 aux pays européens par le Président de la République, approuvé trois mois plus tard par 17 pays réunis à Paris, pour les premières assises européennes de la technologie, vise à relever ce défi.

On peut toutefois se demander si Eurêka disposera d'un financement suffisant pour la poursuite d'une telle ambition. Le milliard de francs prévu pour 1986 et 1987 - environ 110 millions de dollars - versé par la France en 1986 et 1987 dans le berceau de la nouvelle organisation, même suivi de l'annonce de plus modestes participations de nos partenaires, ne risque-t-il pas de faire pâle figure lorsqu'on le rapporte aux 26 milliards de dollars que les Etats-Unis envisagent de consacrer en cinq ans au programme I.D.S. ? Si Eurêka ne bénéficiait en sus que du redéploiement dans ce nouveau cadre, de sommes existantes plutôt que d'argent frais, ne risquerait-il pas alors de ne servir qu'à entretenir l'illusion de faire quelque chose ?

Enfin, projet à finalité civile, Eurêka met en oeuvre, dit-on, des technologies de pointe qui pourraient avoir des retombées militaires. Mais ces dernières, qui ne seraient que la conséquence indirecte de nos efforts, seront-elles suffisantes pour répondre aux défis que nous poseront les efforts intensifs et à vocation directement militaire de notre entourage géopolitique immédiat ? Sur les cinq domaines qui concernent l'Aérospatiale, précisait M. Martre, aucun n'a d'aspect franchement militaire.

Dans ces conditions, les efforts menés sur le plan civil par Eurêka doivent être doublement complétés :

a). d'une part, par un effort strictement français de maintien de la crédibilité de notre dissuasion par l'amélioration des capacités de résistance et de pénétration de nos missiles, ainsi qu'on l'a vu plus haut ; car, ainsi que le rappelait le Premier ministre, M. Jacques Chirac : "La position d'indépendance, qui est la nôtre, ne nous permet pas d'intégrer à l'avance nos moyens dans un dispositif sur lequel nous ne pourrions exercer, le moment venu, notre décision souveraine".

b). ensuite, et c'est sur cette note que conclura votre commission, sur un renforcement de la coopération technologique militaire en Europe. Cette coopération devrait comporter deux versants :

1. Il serait nécessaire d'assurer la présence de l'Europe dans l'espace. On a maintes fois souligné l'insuffisance de nos moyens de communications et d'observation par satellites. Pour l'instant, la France dispose d'un programme de télécommunications militaires "Syracuse I" qui va fonctionner jusqu'en 1992, date à laquelle il devrait être remplacé par un système plus complet "Syracuse II" : ne serait-il possible de réaliser ce dernier en collaboration avec le Royaume Uni qui, recherchant lui aussi une couverture mondiale, pourrait avoir des exigences et des intérêts voisins des nôtres ? Pour ce qui est de l'observation, on peut regretter l'abandon du projet de satellite SAMRO en 1982, alors que celui-ci était bien avancé et avait déjà coûté 700 millions de francs. Le projet de satellite Hélios, qui doit le remplacer, devrait coûter une douzaine de milliards de francs, dont la moitié devront être dépensés d'ici

1992. La France doit-elle fournir seule cet effort ? M. Guionnet, conseiller pour les affaires militaires au centre national d'études spatiales, a rappelé le coût impressionnant des programmes nécessaires, qui dépassent les capacités financières d'une nation isolée. Certes on fait généralement remarquer que nos partenaires européens n'ont pas les mêmes ambitions stratégiques mondiales que nous. Mais l'Europe doit-elle rester dépendante des Etats-Unis pour la surveillance du territoire soviétique, et ne savoir du développement des armes A.B.M. russes que ce que les Etats-Unis veulent bien lui apprendre ?

2. Sur le plan défensif, il convient de rester ouvert aux possibilités d'une "Initiative de défense européenne". Il va de soi que cette défense anti-missiles ne saurait prétendre se substituer à la dissuasion nucléaire et qu'il serait politiquement désastreux de lui prêter des objectifs téméraires calqués sur ceux qui furent un temps attribués à l'I.D.S. américaine.

Une défense anti-missiles, pour être efficace et crédible, devrait être envisagée en coopération avec nos alliés européens, et se fixer comme objectif d'assurer, en complément d'une défense aérienne qui reste à améliorer, la protection des éléments vitaux de notre dispositif militaire contre d'éventuelles actions anti-forces menées par l'adversaire.

Votre commission ne peut que se féliciter des récentes déclarations du ministre de la Défense qui rejoignent en grande partie ses propres conclusions. Elle estime que trois facteurs au moins pourraient inciter les autorités françaises à prendre l'initiative d'une telle entreprise européenne, à travers un programme de recherche et d'expérimentation des moyens d'interception d'engins visant l'Europe de l'Ouest :

- il s'agirait d'abord d'une vraie réponse au défi que constitue l'I.D.S. américaine, dans la mesure où l'Europe demeure vulnérable aux missiles à moyenne ou à courte portée et aux bombardiers stratégiques soviétiques : il est souhaitable que l'Europe développe des moyens d'interception basés à terre, dans la zone d'arrivée des missiles. Il s'agirait cette fois d'une réponse adaptée, au fond des choses, et non d'une simple réaction de rejet.

- Ce serait ensuite l'occasion de jeter les fondements d'un volet spatial de la défense européenne. Elaboré avec nos

principaux partenaires européens - notamment la R.F.A., la Grande-Bretagne et l'Italie -, il pourrait même déboucher sur des discussions avec les Etats-Unis en vue de coordonner ce programme avec certains aspects correspondant à des recherches liées à l'I.D.S., sur une base équilibrée.

- Ce serait, enfin, s'agissant d'une éventualité déjà évoquée - nous l'avons noté - en Allemagne fédérale, l'opportunité pour la France de donner à son principal partenaire européen un gage précieux de sa volonté d'une intense coopération militaire de part et d'autre du Rhin, tout en préservant pour chaque partenaire une complète liberté pour le choix de ses propres défenses terminales.

Que l'on nous comprenne bien. L'efficacité militaire d'une telle initiative de défense tactique pourrait être limitée - en particulier contre des missiles à longue portée- . Mais ses retombées scientifiques et techniques seraient, à n'en pas douter, considérables. Et sa valeur politique, pour toutes les raisons précédentes, n'a pas besoin d'être davantage soulignée en permettant de construire les bases d'une défense européenne authentique.

Telle serait une vraie réponse à l'initiative de défense stratégique.

*

* *

A N N E X E

Space Wars

**Extrait du discours télévisé du président Reagan
sur la sécurité nationale (space wars)**

Washington, 23 mars 1983 :

"Si l'UR.S.S. accepte de joindre ses efforts aux nôtres, afin de parvenir à d'importantes réductions dans le domaine des armements, nous aurons réussi à réaliser l'équilibre nucléaire. Néanmoins, il sera toujours nécessaire de tableur sur le spectre des représailles - sur la menace réciproque - et c'est là un bien triste commentaire, s'agissant de la condition humaine.

Ne serait-il pas préférable de sauver des vies plutôt que d'avoir à venger leur perte ? Ne sommes-nous pas capables de témoigner de nos intentions pacifiques en consacrant toutes nos aptitudes et toute notre ingéniosité à l'instauration d'une stabilité vraiment durable ? Je pense que c'est là chose possible, et c'est ce que nous devons faire.

Des consultations approfondies avec mes conseillers, y compris avec les chefs d'état-major, m'ont amené à penser qu'il y a une solution. Permettez-moi de vous faire partager une vision de l'avenir laissant place à l'espoir ; entamons un programme visant, par des mesures défensives, à contrecarrer la terrible menace que les missiles soviétiques font peser sur nous. Tournons-nous vers la puissance technologique qui a donné naissance aux fondements de notre grande industrie et à laquelle nous devons la qualité de la vie dont nous jouissons aujourd'hui.

N'aurions-nous pas lieu de nous réjouir si les peuples libres pouvaient vivre en toute quiétude, sachant que leur sécurité ne

dépend pas de la menace des représailles instantanées de la part des Etats-Unis, soucieux de prévenir ainsi une attaque des Soviétiques, mais que nous pouvons intercepter et détruire les missiles balistiques stratégiques avant qu'ils ne touchent notre sol ou celui de nos alliés ?

Je sais qu'il s'agit là d'une formidable tâche technique qui ne pourra probablement pas être accomplie avant la fin de ce siècle. Cependant la technologie de notre époque a atteint un tel niveau de sophistication que la mise en route de cette entreprise n'est nullement déraisonnable. Il faudra déployer des efforts dans nombre de domaines pendant des années, voire des décennies. Il y aura des échecs et des retards, mais aussi des réussites et des progrès foudroyants, et, dans le même temps, nous devons continuer à préserver notre force de dissuasion nucléaire et à garder une solide capacité de riposte graduée."